

PROMOTIO IUSTITIAE

De *RERUM NOVARUM* au DÉCRET 4

N° 66, février 1997

- * **PRÉSENTATION**..... 1
Peter-Hans Kolvenbach, S.J.
- * **L'ENSEIGNEMENT SOCIAL CATHOLIQUE: 1891-1975** 3
Joseph B. Gavin, S.J.
- * **Une BREVE HISTOIRE**..... 9
Michael Campbell-Johnston, S.J.

DÉCRETS sur l'APOSTOLAT SOCIAL

CG 24 (1892) à CG 31 (1965-66)

INSTRUCTION sur l'APOSTOLAT SOCIAL (1949)

Jean-Baptiste Janssens, S.J.

- * **En CONCLUSION, l'EVOLUTION**..... 34
Jean-Yves Calvez, S.J.

C.P. 6139 – 00195 ROMA PRATI – ITALIE

+39-6-687.9283 (fax)

sjs@sjcuria.org

Promotio Iustitiae est publié par le Secrétariat pour la justice sociale à la curie généralice de la Compagnie de Jésus à Rome et est disponible aussi en anglais et en espagnol. Si vous souhaitez recevoir *PJ*, il suffit d'en faire requête au Père Socius de votre province, tandis que les non-jésuites sont priés de communiquer directement leur adresse à l'éditeur.

Si vous êtes frappé par une idée de ce numéro, une brève réaction de votre part sera bien accueillie. Pour envoyer une lettre à *PJ* en vue de publication dans une prochaine livraison, veuillez utiliser l'adresse ou le numéro de fax ou le courrier électronique indiqué sur la couverture. La reproduction d'articles est encouragée en citant *Promotio Iustitiae* comme source et l'adresse. Merci de nous en envoyer une copie.

Promotio Iustitiae is also published electronically in English on the World Wide Web. If you have access to the Internet you can find *PJ* in the faith-justice section of the Jesuit page, at:

http://maple.lemoyne.edu/~bucko/sj_pj.html

Note that the character between the j and the p is an underline, not a dash. You need to reduplicate this address exactly in order to access the page. Once you find it, be sure to create a bookmark so that you can easily find the current issue of *PJ*.

Michael Czerny, S.J.
Éditeur

PRÉSENTATION

C'est vraiment un plaisir pour moi de présenter un numéro spécial de *Promotio Iustitiae* résumant les quatre-vingts premières années de l'apostolat social de la Compagnie: «De *Rerum Novarum* au décret 4».

L'engagement pris par l'Église d'apporter l'Évangile à la société moderne a été pleinement exprimé dans *Rerum Novarum* du pape Léon XIII, en 1891. Ici, l'essai du P. Joseph Gavin, S.J., professeur d'histoire de l'Église à l'Université Grégorienne, présente l'évolution fascinante de l'enseignement social catholique comme fil conducteur de notre développement apostolique.

Rerum Novarum a vite trouvé un écho dans la Compagnie. La 24^e congrégation générale de 1892 et les congrégations suivantes appliquèrent son enseignement à des ministères jésuites variés, y incluant de nouveaux ministères sociaux, comme le montrent les décrets des CG 24 à 31 ici reproduits. L'essai du P. Michael Campbell-Johnston, S.J., qui a été secrétaire du père Arrupe pour l'apostolat social après la CG 32, trace l'histoire de l'action sociale jésuite jusqu'aux années 1970.

En 1949, le père Jean-Baptiste Janssens a publié sa magistrale **Instruction sur l'apostolat social**. Le point de départ, à cette époque, était la vertu de justice, dont le père général déduisait avec une calme urgence l'inévitable obligation pour la Compagnie d'y répondre. L'**Instruction** inspira un large éventail de travaux dans le champ social et son influence perdura jusqu'à la CG 31, mais la mobilisation de toute la Compagnie devait attendre encore une décennie et davantage.

Avec Vatican II et le généralat du père Arrupe, le point de départ passa de la justice comme la vertu à l'injustice comme le scandale et le péché du monde moderne, et de la formation chrétienne des ouvriers à une promotion plus générale de la justice. L'appel d'une injustice manifeste et persistante motiva les chrétiens et les jésuites individuellement, et communautairement la Compagnie comme d'autres familles religieuses, à un nouvel engagement, une nouvelle pensée, une nouvelle action.

Le P. Jean-Yves Calvez, S.J., conseiller général du père Arrupe de 1971 à 1983, réfléchit en manière de conclusion sur l'évolution récente de la doctrine et de la pratique sociales de la Compagnie, spécialement depuis 1975, alors que l'engagement décisif au «service de la foi et de la promotion de la justice» plaça la préoccupation sociale au coeur de tout service jésuite.

Je suis heureux de voir les documents de base de la Compagnie sur l'apostolat social de 1892 à 1966 publiés en une édition accessible, puisqu'ils sont relativement peu connus, si on les compare aux décrets et lettres publiés après 1975. La traduction originale en français du texte latin de l'**Instruction** illustre aussi la distance qui sépare ces époques de la nôtre. Même sous des expressions plus vétustes, jésuites et collègues découvriront des préoccupations et des analyses qui sont étonnamment modernes, sinon prophétiques et toujours à l'encontre de la culture ambiante.

Ce dossier «De *Rerum Novarum* au décret 4» contribue également à l'«Initiative d'apostolat social», qui actuellement se déroule à travers la Compagnie (voir *Promotio Iustitiae* 64 [juin 1996]). Tant le dossier que l'Initiative visent à aider les jésuites et leurs collègues à découvrir l'appel de Dieu à porter la Bonne Nouvelle à la société, à mieux saisir ce qu'est l'apostolat social et ce qu'il devrait devenir au cours du 21^e siècle à venir.

Le but, selon une expression qui fait écho aux CG 28 à 31, est «de constituer une expression plus pleine de la justice et de la charité dans les structures de la vie humaine en commun» (*Normes complémentaires*, § 298). Cet objectif, la CG 32 le hausse au rang de «service de la foi et promotion de la justice», rendant notre mission tout entière explicitement, nécessairement sociale dans sa portée et ses

ramifications, ainsi que notre identité. De nouveaux ministères sociaux ont rapidement surgi, tandis que peu à peu notre spiritualité, notre formation, notre communauté, les apostolats existants et la collaboration avec autrui commencèrent aussi à évoluer. Pour cette conversion la CG 34 exprima de fervents remerciements à Dieu, tout en reconnaissant nos manquements et considérant combien il reste à faire.

Maintenant, remontant avant le décret 4, lisons l'**Instruction** et les décrets des CG 24-31 dans une attitude de discernement, telle que saint Ignace la recommande dans ses règles fort sages. «Soyez attentifs non seulement aux origines, mais aussi au développement», dirait Ignace, ce que nous appliquons ici à l'apostolat social, pour saisir l'inspiration primitive, et aussi pour constater comment ce qui a débuté dans semblable inspiration a évolué, pour réfléchir sur les aspects «tendant vers ce qui est entièrement bon» et ceux qui aboutissent à quelque chose de moins bon [Ex.sp.333].

À cette lumière, méditons encore plus profondément sur la relation entre foi et justice: comment le combat pour la justice découle d'une foi personnelle et communautaire et rend celle-ci crédible; comment la proclamation de l'Évangile promet de fait ou devrait promouvoir la justice en différentes cultures et en dialogue avec différentes religions; comment la promotion de la justice — particulièrement là où existe une foi différente ou n'en existe aucune — est authentiquement évangélistrice. Examinons honnêtement si et comment nous manquons de «ce qui est entièrement bon» dans le complexe domaine social en changement.

Tout comme l'identité jésuite sort des Exercices et des Constitutions, j'espère que notre identité apostolique sera nourrie par un retour à des sources comme l'**Instruction** et par la compréhension des caractéristiques essentielles du ministère social jésuite. L'enseignement social du pape Jean-Paul II, partie intégrante de la nouvelle évangélisation, devrait nous guider dans cette recherche. Nous désirons fortement exprimer à nouveau, d'une manière claire et franche, la mission et la vision sociales que nous partageons avec des collègues non jésuites et des collaborateurs et que la Compagnie propose à nos jeunes membres et candidats.

Avec les essais des pères Calvez, Campbell-Johnston et Gavin comme exemples, beaucoup d'autres jésuites expérimentés et érudits dans le domaine social se sentent encouragés à mettre sur papier la chronique de l'apostolat social de leur province. Car la compréhension historique jette une lumière importante sur ce vers quoi nous tendons ... et ce à quoi le Seigneur nous appelle, aussi.

Puissent l'histoire retrouvée dans ces pages et l'initiative actuelle de renouveler la dimension et le secteur sociaux jésuites, bénéficier de toutes les bénédictions de Dieu et se révéler très fructueuses au service de son peuple. Cette espérance et cette demande de ma part sont parfaitement exprimées dans les mots par lesquels le père Janssens conclut son **Instruction**:

Fasse notre Sauveur, dans sa miséricorde, que, renonçant à tout ce qui ressemble à l'esprit du monde, soumis à l'Église, son Épouse, nous nous dépensions pour faire régner l'esprit des béatitudes évangéliques, non seulement dans la vie personnelle des individus, mais dans toute la vie publique. «Le frère aidé par son frère est comme une ville forte» (Proverbes 18:19). Quel résultat n'obtiendra-t-on pas dans la Compagnie, le jour où nous unirons nos forces pour nous mettre ensemble à l'oeuvre avec un humble courage!

Peter-Hans Kolvenbach, S.J.
Février 1997

La DOCTRINE SOCIALE CATHOLIQUE: 1891 - 1975

Joseph B. Gavin, S.J.

On reconnaît habituellement que l'histoire de la doctrine sociale de l'Église moderne a commencé avec le pape Léon XIII (+1903) et son encyclique *Rerum Novarum* (1891). On peut percevoir une claire distinction entre une première étape de la doctrine sociale, au cours des soixante-dix ans qui vont de Léon XIII à la fin du pontificat du pape Pie XII (+1958), et une seconde qui va du pape Jean XXIII (+1963), du concile Vatican II (1962-1965) et du pape Paul VI (+1978) à aujourd'hui. Durant la première étape, la doctrine sociale catholique a pris l'aspect d'un corps de doctrine passablement cohérent issu de la doctrine chrétienne sur la dignité, la nature et la destinée de la personne et de la famille. En général, cette doctrine s'exprimait en un langage scolastique et se présentait en manière d'obligations fondées sur la loi naturelle plutôt que comme un enseignement intrinsèquement enraciné dans l'Évangile. Dans la seconde étape, on décèle une approche différente qui commence avec les encycliques de Jean XXIII et les documents du concile Vatican II et se continue avec Paul VI et la perspective de la libération formellement adoptée par les évêques latino-américains à leur conférence de Medellín (1968). L'enseignement catholique adopta, réédifia et consolida un certain nombre d'idées modernes radicales et fut reconnu comme une forme essentielle d'évangélisation du monde moderne.

Au cours de la première étape, deux thèmes centraux furent constamment présents. D'abord, on se préoccupa considérablement des ouvriers, en particulier ceux des régions industrielles, des pauvres et des faibles de la société et se dessina un mouvement de critique marquée à l'endroit des systèmes politiques et économiques, du capitalisme comme du socialisme. Le second thème principal a été une défense constante de certains droits humains fondamentaux, comme la propriété privée, un salaire juste et de meilleures conditions de travail.

Dans son encyclique *Rerum Novarum*, Léon XIII a posé le fondement d'un enseignement social officiel en réunissant les idéaux réformistes développés par des catholiques à mentalité sociale comme Adolph Kolping et Wilhelm von Kettler, l'Union de Fribourg et autres du dix-neuvième siècle. Léon XIII, bien informé des problèmes relatifs aux ouvriers et aux pauvres, plaça résolument l'Église de leur côté. D'où, l'énorme accueil de la nouvelle encyclique, qui demeura pendant des décennies une sorte de Carta Magna de l'enseignement social qui a suivi. Par cette encyclique l'Église était appelée non simplement à pratiquer la charité en faveur de ceux qui étaient foulés aux pieds et opprimés, spécialement dans les régions industrielles terriblement pauvres, mais, plus important, à reconstruire l'ensemble de la société, tâche qui aurait à impliquer tout le monde à tous les niveaux de la société, au-delà des actes personnels de piété et des oeuvres de miséricorde. Dans son encyclique, le pape insistait pour dire que l'Église avait le devoir d'intervenir dans le domaine social, tandis que l'État avait le devoir d'intervenir pour défendre ceux qui souffraient le plus du système économique. Son raisonnement était que les structures et les institutions industrielles étaient elles-mêmes responsables des maux de la société, et par conséquent se devaient de changer avant que l'on pût parvenir à la justice pour la classe ouvrière et celle des plus pauvres. Seul un effort organisé en faveur de tous pourrait apporter semblable changement fondamental dans la société, et c'est ce que visait directement Léon XIII dans son encyclique. Le résultat a été que celle-ci a exercé une influence considérable sur l'organisation des mouvements catholiques d'ouvriers et sur un éveil général des catholiques à l'action sociale et politique en vue d'une législation qui devait se prolonger tout au long du vingtième siècle.

Contrairement à ce qui se produisit pour son prédécesseur, qui était passionnément préoccupé des questions sociales et amena l'Église à une conscience nouvelle de ses responsabilités sociales, pour Pie X (+1914) les questions sociales n'avaient pas une importance capitale et ses interventions ne touchèrent que d'une manière indirecte le domaine social. Il était plus préoccupé par les questions doctrinales et s'inquiétait spécialement du «Modernisme». Non pas, évidemment, qu'il ne s'intéressât aux questions sociales ni à l'amélioration des conditions des ouvriers ou des pauvres. Comme l'ont révélé ses deux *Motu Proprio* (1903 et 1910), son mécontentement était grand envers les syndicats et les divers groupes d'«action catholique» qui souvent étaient fondés ou dirigés par des laïcs, ou même des membres du clergé, qui, croyait-on, étaient trop enclins à agir indépendamment de l'autorité épiscopale, favorisant un changement social pour les ouvriers souvent par des moyens politiques. Son principal souci était le principe d'économie dans les affaires sociales, d'une part, et la compétence de l'Église dans les mêmes affaires, d'autre part.

Son successeur, le pape Benoît XV (+1922), eut le grand désavantage de devenir pape au moment de la déclaration de la première guerre mondiale (1914). Sous plusieurs aspects il était de coeur probablement très proche de la position de Léon XIII sur la doctrine sociale. Ici et là dans ses écrits il y a d'importantes choses sur la charité, la réconciliation et la justice parmi les gens. Il ne dissuada pas les catholiques de jouer un rôle beaucoup plus considérable en politique. Il n'était pas opposé, non plus, au mouvement syndicaliste et à une participation des catholiques à celui-ci. En fait, il était persuadé que les syndicats étaient inévitables et plus tôt l'Église en viendrait à recon-naître ce fait, plus puissante serait sa voix dans les syndicats. Mais, les longues années de la guerre monopolisèrent toute son énergie et tout son temps, tandis que, presque seul parmi les figures domi-nantes du monde, il plaidait pour la fin des hostilités et pour la paix. C'est grâce à ces efforts pour la paix que Benoît XV fournit une contribution importante à l'enseignement social, efforts que plus tard Pie XII, Jean XXIII et Paul VI développeraient dans leur quête pour la paix du monde. Non seulement il fit de grands efforts pour convaincre les parties belligérantes de s'unir et de cesser les combats, mais également offrit l'Église comme médiateur entre eux. Il était déterminé à accorder à l'Église une voix nouvelle au sein des nations du monde et de changer les attitudes et les structures internationales. Son plus grand effort à cet égard a été le plan de paix qu'il soumit aux parties belligérantes en 1917. Malheureusement, les puissances internationales rejetèrent et son plan et son offre d'agir comme médiateur. Après ce rejet international, il garda le silence sur ces choses jusqu'à son encyclique *Pacis Dei Munus* (1920). En réponse aux tensions internationales qui mijotaient et que le processus de paix qui suivit la guerre n'avait pu faire aboutir à rien d'utile, il plaida, mais en vain, pour une restitution de l'harmonie et de l'amour entre les gens et les nations.

Au coeur des crises sociale et économique des années 1920 et 1930, Pie XI (+1939) adopta la cause des ouvriers et des pauvres de la société dans son encyclique *Quadragesimo Anno* (1931). Écrite en commémoration du quarantième anniversaire de *Rerum Novarum*, cette encyclique décrivait la même sorte de préoccupation inquiète à l'égard du bien-être des ouvriers, des pauvres et de leurs familles, en même temps les espèces de restrictions que leur infligeaient l'État, l'industrie et le capitalisme économique, et spécialement les problèmes économiques et sociaux qui découlaient du crash de la bourse de 1929 et la dépression économique mondiale et dévastatrice qui s'ensuivit. *Quadragesimo Anno* fait face à quatre sérieux problèmes contemporains: la richesse continuait de se trouver entre les mains d'un petit nombre d'individus; semblable concentration de la richesse menait à établir un pouvoir économique et politique entre les mains d'un petit nombre d'individus ou de nations; nonobstant quelque amélioration des ouvriers depuis *Rerum Novarum*, particulièrement sous la pression des syndicats, le nombre des pauvres industriels continuait d'augmenter considérablement, tandis que le sort des fermiers de partout ne s'était pas du tout amélioré; et les problèmes du chômage avaient surgi de

façon alarmante, spécialement dans les villes industrielles, à la suite de l'écroulement de tant de sociétés et d'industries après le crash de la bourse.

Quadragesimo Anno prit place avec *Rerum Novarum* parmi les grandes encycliques sociales de l'Église. Elle développa l'enseignement sur le bien commun de la société et sur l'obligation pour l'État de prendre fait et cause pour le bien-être temporel de tous les secteurs de la société. Ce principe de l'intervention de l'État fut compensé par un autre principe fondamental, celui de la «subsidiarité». Celle-ci devait réglementer les droits et devoirs des gouvernements d'intervenir dans les affaires sociales et économiques, en précisant dans quelle mesure ils devraient intervenir. Ici, le pape faisait objection principalement aux États communistes et socialistes, qui prenaient sur eux toutes les responsabilités au sein de la société, n'en laissant aucune aux individus ou aux groupes de moindre importance. La subsidiarité devait devenir un enseignement important dans la pensée sociale catholique, car elle mettait l'accent sur les droits des gens à s'occuper les uns les autres dans une atmosphère protégée par des lois justes et des gouvernements justes agissant pour le bien commun. Un autre champ de préoccupation, dans cette encyclique, était la diminution des disputes entre ouvriers et employeurs. Pour conserver et renforcer l'harmonie entre les classes, l'encyclique proposait également des changements moraux dans la société en direction verticale plutôt qu'horizontale. L'encyclique introduisit aussi deux nouveaux concepts: celui de «charité sociale» et celui de «justice sociale», encore que le développement de cette dernière dût attendre plusieurs décennies, jusqu'à Paul VI.

De façon très précise, *Quadragesimo Anno* a dit au monde et aux catholiques eux-mêmes que l'enseignement social catholique se préoccupait du bien-être des ouvriers, des pauvres, des employeurs et même des gouvernements, dans la mesure où ils avaient des devoirs envers les individus de la société. L'encyclique devint, avec *Rerum Novarum*, une sorte d'évangile social jusqu'à l'époque de Jean XXIII, pour guider l'Église et pour inspirer les catholiques à s'engager totalement dans l'action sociale catholique. Résultat: l'enseignement social de l'Église devint partie intégrante de la pensée et de l'éducation catholiques dans les écoles et universités catholiques, dans les journaux et la chaire, dans l'enseignement des évêques, dans la formation des prêtres, dans la paroisses. Tout en même temps, le laïcat comme le clergé catholiques furent assurés qu'ils disposaient en réalité d'une autorité enseignante pour les guider. Les ouvriers catholiques eux-mêmes pouvaient compter sur l'Église comme sur une voix forte qui parlerait en leur faveur, prête à les protéger, à signaler aux leaders et aux employeurs les injustices sociales et à les inspirer grâce à des normes morales et spirituelles.

Peu après *Quadragesimo Anno*, à la veille de la Conférence du désarmement de Genève, en 1932, Pie XI publia une deuxième encyclique, *Nova Impendet*. Spécifiquement, celle-ci traitait de la crise internationale consécutive au crash de la bourse, la dépression économique mondiale qui s'ensuivit et de la désolation du chômage. Condamnant la course aux armes militaire en Europe et au Japon, elle devait être la première de nombreuses déclarations par l'Église contre le militarisme international et la production des armes. À d'autres moments, également, le pape dénonça la misère qui se répandait dans le monde en raison de cette accumulation des armements et des dangers qu'elle comportait.

Parmi les autres préoccupations du pape, il y avait la montée des États totalitaires et leurs effets sur les individus et les sociétés. À cette fin, il publia trois documents d'importance majeure contre les gouvernements totalitaires et sur l'obéissance à semblable autorité. Le premier de ces documents, *Non abbiamo bisogno* (1931), dénonçait Mussolini, le fascisme italien et le totalitarisme en général et critiquait vertement l'usage fasciste de la force et le déni des droits humains en vue de réaliser ses fins politiques. Six ans plus tard, *Mit brennender Sorge* (1937) tenait de durs propos sur le national-socialisme et le régime nazi en Allemagne et les condamnait en raison de leur athéisme et de leur

cruauté inhumaine. Cinq jours plus tard parut sa troisième encyclique contre le totalitarisme, *Divini Redemptoris*, qui condamnait le communisme athée pour sa destruction brutale des droits humains et des libertés individuelles, sa sauvagerie contre l'humanité et ses attitudes et pratiques belliqueuses à l'égard de ses voisins. Pie XI était déterminé à exercer la responsabilité sociale qu'avait l'Église sur un plan international de prendre la parole en matières politiques, partout où celles-ci se heurtaient aux droits humains et au bien-être des individus et empiétaient sur eux. Il mit, par conséquent, souvent l'accent sur la dignité et les droits de chaque homme, sur la sainteté de la famille et sur le rôle de l'Église dans la stabilisation de la société. Tout en même temps, il désirait donner à l'Église elle-même, à une époque de tension et de crise croissantes, une claire intelligence du rôle international très important qu'elle doit jouer pour la protection et du bien commun et du bien des individus.

Son successeur, Pie XII, n'a jamais publié d'encyclique sur le thème précis de l'enseignement social de l'Église. Par contre, il s'est, bien sûr, prononcé de temps en temps sur toutes sortes de questions sociales dans des allocutions, des interventions radiophoniques et des conversations privées, et de cette manière, il a apporté de nouvelles nuances et de nouvelles idées à l'enseignement social. Son pontificat fut tourmenté par la deuxième guerre mondiale et, avec les années difficiles de la reconstruction qui suivirent la période appelée «guerre froide» de la fin des années 40 et des années 50. Pas étonnant, alors, que sa pensée sociale se fût centrée sur la guerre et la paix, sur l'indispensable restauration sociale et politique et sur la réconciliation entre les peuples. Il insista aussi sur l'idée qu'une politique de désarmement bilatéral contrôlé était essentielle, comme moyen efficace pour prévenir la guerre, si la paix du monde devait être préservée.

Un autre des soucis de Pie XII a été l'impuissance de l'individu face aux puissantes structures sociales qui poursuivaient leurs propres fins plutôt que le bien commun et le bien de chacun. Il soutint que l'une de ses tâches, en tant que pape, consistait à aider les gens ordinaires à acquérir une meilleure intelligence de la démocratie et, par conséquent, à presser à plusieurs reprises les leaders démocratiques de faire montre d'une «solidarité compatissante» avec les gens ordinaires. Il croyait que les idéologies athées comme le communisme, même si l'on prétendait qu'elles visaient le bien-être des individus, ne se préoccupaient pas du tout de ceux-ci et détruisaient à la fois leur initiative et leurs droits. Ce qui le mena à favoriser et la démocratie et le capitalisme modéré, quoiqu'il fût opposé à la philosophie d'extrême individualisme qui sous-tend le capitalisme. En manière de compensation, il favorisa certains éléments sociaux comme l'assurance sociale et un système étatique modéré de bien-être, pour autant que ces éléments ne détruisaient pas les libertés individuelles dans la société. Le rôle de l'État était de se tenir suffisamment à distance, sauf où il devenait manifestement nécessaire pour établir des standards de vie et pour conserver la justice pour tous. En cela, la parole du pape était parole mondiale, champion international des libertés individuelles, des droits et des responsabilités. Ce souci du bien commun et de l'homme dans la société le mena à prendre d'importantes attitudes par rapport à la propriété et à sa distribution. Il se prononça avec force sur cette matière dans une allocution faite à l'occasion du cinquantième anniversaire de *Rerum Novarum*. Le bien-être de la société ne peut ni ne devrait se mesurer d'après la prospérité matérielle. Si la richesse n'était pas distribuée également dans la société, mais était perçue comme une propriété privée d'un petit nombre dans la société; si les gens n'avaient pas l'occasion de partager équitablement la richesse de leur pays, alors celui-ci ne jouissait, en fait, d'aucune «prospérité économique». Ce fut là la première fois, dans l'enseignement social de l'Église, que la notion de la propriété privée était élargie pour inclure celle de la «prospérité économique» de l'individu. De plus, il soutint que, comme les peuples ont un droit à l'égard des biens de la terre comme droit prioritaire à la propriété privée, le droit d'un individu, par conséquent, à un élément particulier de la propriété privée ne niait pas le droit plus général et prioritaire de tous à partager les biens de la terre. C'était là un important développement de la pensée sociale catholique par rapport à la propriété privée

et à son usage. Son enseignement là-dessus indiquait clairement la direction de l'enseignement social catholique sur les responsabilités des nations riches envers les plus pauvres, en même temps que celles des individus et des groupes riches de la société envers les membres plus pauvres. Cette idée relative aux droits humains et à la propriété privée devait mener par la suite au «développement» comme part de la doctrine sociale de l'Église.

En formulant une doctrine sociale, par conséquent, entre 1891 et le concile Vatican II, l'Église mettait en avant certains principes fondamentaux sur la nature de l'homme et sur la nature de la société humaine dans sa perception économique, politique, sociale, culturelle et religieuse. Ces principes comprenaient: le droit de l'homme à travailler; le droit des individus à la propriété privée; le droit des ouvriers à se joindre à des associations et à des syndicats; le droit du chef de famille à recevoir un juste salaire pour son travail; le devoir des citoyens d'obéir aux autorités légitimes; le devoir des mères de prendre soin de leurs enfants à la maison; le devoir des gouvernements de travailler pour le bien commun de tous les citoyens; le droit des citoyens de résister à l'oppression par des moyens légitimes; l'obligation, pour les gouvernements, les riches et les puissants d'aider les ouvriers et les pauvres; le devoir, pour les gouvernements, les compagnies, les manufactures et autres grandes agences de respecter le principe de «subsidiarité»; le droit à la liberté de culte; le droit, pour l'Église, de remplir ses fonctions et de prendre la parole sur des questions de moralité publique. La voix de l'Église qui soutient ceux qui sont opprimés ou laissés pour compte par la société était devenue une voix puissante et elle fut reconnue même par ceux qui lui étaient hostiles, comme une force positive en faveur des ouvriers de l'industrie et des classes pauvres. La doctrine sociale catholique a été marquée par un souci authentique à l'égard de ces gens et par rapport aux conditions dans lesquelles ils travaillaient et vivaient.

Si, au cours des années qui ont précédé le concile Vatican II, la doctrine sociale de l'Église a contenu de fortes incitations réformistes, son accent principal, elle l'a mis sur l'unité organique de la société, sur la collaboration, sur les valeurs partagées et très spécialement sur le respect de l'autorité. Dans ce contexte, le combat pour la justice devait avoir sa place. Ce ne fut donc pas avant l'époque de Jean XXIII, du concile Vatican II et de Paul VI qu'on put constater quelque changement notable dans la doctrine sociale catholique. Quoique enracinée dans son passé, la doctrine sociale catholique est devenue plus biblique dans l'articulation de ses préceptes et de ses responsabilités. Sans aucun doute, Jean XXIII a fondé ses encycliques *Mater et Magistra* (1961) et *Pacem in Terris* (1963) sur la révélation et l'Évangile, en soulevant des questions fondamentales sur les droits humains, sur les devoirs des individus en société et sur les devoirs des États les uns envers les autres. De la même manière, le concile Vatican II refléta ce changement. De façon notable son document *Gaudium et Spes* (1965) mit l'accent sur le fait que la mission spécifique de l'Église dans le monde moderne était d'enseigner que tous les individus et les gouvernements doivent entreprendre un partage véritable de leurs biens et spécialement aider les pauvres et les nations plus pauvres avec des moyens propres à les aider à se développer eux-mêmes. C'est seulement de cette façon que la société peut être amenée à une société plus juste et paisible.

Pourtant, ce fut essentiellement Paul VI qui instaura fermement une façon nouvelle et radicale de penser dans l'enseignement social. Sa pensée comprenait partout une sorte de perspective «libérationniste» qui se refléta non seulement dans *Populorum Progressio* (1967), *Octogesima Adveniens* (1971) et *Evangelii Nuntiandi* (1975), mais également dans *Justitia in Mundo* du synode des évêques de 1971. Le besoin croissant d'un changement fondamental a été exprimé de la façon la plus heureuse en deux formules: «l'option préférentielle pour les pauvres» de *Populorum Progressio*, qui a pratiquement imprégné les documents de Medellín en plaidant pour la libération des oppresseurs nationaux ou étrangers, et pour la participation au pouvoir, libre de toute exploitation locale ou étrangère; la deuxième formule est «l'action pour la justice» de *Justitia in Mundo*, qui défendait cela comme une

partie intrinsèque de la proclamation de l'Évangile. Résultat: jusqu'aux années 1970, l'Église insista de façon constante pour affirmer que cette option comme cette action étaient essentielles à l'évangélisation.

Populorum Progressio resplendit d'une vision nouvelle et radicale que Paul VI espérait voir soutenue par les nations riches, en vue d'assurer un ordre économique plus juste. Ce changement radical, destiné à développer une société nouvelle et plus juste fut plus particulièrement appliqué aux ouvriers et aux pauvres et refléta une doctrine sociale fondée sur le caractère transcendant et social de chaque personne. La justice exigeait la solidarité avec les pauvres et les opprimés. Dans leur situation historique, cependant, c'étaient les pauvres et les opprimés, et spécialement ceux des pays pauvres du Sud, qui étaient appelés à être les agents de ce changement social. C'était la responsabilité de tous les peuples, de fournir tous les efforts possibles, moyennant dialogue et solidarité humaine, pour assurer que chacun ait sa part dans ce processus de développement authentique et humanisant. Grâce à cette solidarité, les obstacles seraient surmontés, comme l'injuste distribution des revenus, le nationalisme, le racisme, le protectionnisme économique, le commerce des armements et l'abus de la propriété privée. Pour Paul VI, le développement comprenait tout ce qui rendait une personne véritablement humaine; ce n'était pas simplement une contribution économique au bien-être de l'individu, si important que celui-ci pût être. Semblable développement, en retour, mènerait ultimement à la paix du monde. En cela, le pape renouvela l'idée de développement en la reliant à la paix et plaça la doctrine sociale catholique sur un nouveau sentier.

Vers le milieu des années 1970, la doctrine sociale catholique n'était pas seulement devenue une attitude prophétique et pratique contre les injustices: elle exprimait tout aussi bien une vision biblico-théologique qui en arriva à être acceptée comme partie essentielle de la mission évangélique de l'Église. Ce qui est clairement exprimé dans *Evangelii Nuntiandi*, dans laquelle Paul VI rejeta l'idée que «l'action pour la justice» fût extrinsèque à l'évangélisation. L'Église avait le devoir de proclamer la libération de millions d'hommes des structures qui les tenaient en esclavage, fait qui, insistait le pape, n'est pas étranger à notre évangélisation; la mission de Jésus Christ proclamait la libération de tout ce qui opprimait l'homme. C'était le devoir de tout le monde de poursuivre cette mission de libération afin d'engendrer un monde plus juste et plus humain.

Joseph B. Gavin, S.J.
Loyola Jesuit Community
P.O. Box 400, Côte Saint-Luc P.O.
Montréal, Québec
CANADA H4V 2Y5

+ + + + +

HISTOIRE BRÈVE

Michael Campbell-Johnston, S.J.

Le soin des pauvres et des malades a été un trait marquant de la vie de saint Ignace, dès les premiers instants de sa conversion, et une caractéristique manifeste de l'apostolat des premiers compagnons et des tout premiers jésuites. Comme général à Rome, occupé à temps plein par l'administration d'un ordre en expansion et la rédaction de ses Constitutions, Ignace trouvait quand même le temps de garder vivantes une grande variété d'oeuvres charitables pour les sans-abri, les affamés, les prostituées pénitentes, les orphelins, voire pour les convertis du judaïsme. Les instructions qu'il donna à Laynez et Salmeron pour la visite des malades et le ministère des pauvres durant leur séjour au concile de Trente en qualité de délégués du pape définissent la manière d'agir pour les générations de jésuites à venir, dont un grand nombre moururent en s'occupant des malades durant les diverses épidémies qui affligèrent l'Europe et le Nouveau monde avant la découverte de la médecine moderne. Aux noms les plus célèbres, comme ceux de Pierre Claver ou de Louis de Gonzague, il faut ajouter les noms des 1.190 pères et frères qui, selon le catalogue du P. Alegambe, moururent victimes de la charité envers les malades au cours des cent années qui ont suivi la mort d'Ignace. Non que cette activité tout entière se soit limitée aux traditionnelles oeuvres de miséricorde corporelle: il ne fait aucun doute que certaines oeuvres, comme celles des réductions du Paraguay ou de la défense des esclaves noirs par le P. Antonio Vieira au Brésil, qui entraîna son expulsion, sont très proches de ce que nous entendons aujourd'hui par apostolat social.

Pourtant, dans son acception moderne, le terme d'«apostolat social», ou d'autres qui s'en rapprochent, comme «l'action sociale», sont entrés dans l'usage général à peu près au temps de *Rerum Novarum* et en partie à cause de cette encyclique papale de 1891, la première à attaquer le problème social dans son ensemble. Publié le 15 mai 1891, l'appel à l'action de Léon XIII marque un tournant dans l'intelligence par l'Église de son rôle dans le monde. Désormais, le peuple chrétien tout entier est appelé non seulement à des actes de charité, mais à la reconstruction de la société, tâche qui dépasse manifestement le domaine de la piété privée ou de l'exercice personnel des oeuvres de miséricorde corporelle. Cet appel repose sur l'intelligence du fait que les institutions et les structures du monde industriel nouveau sont elles-mêmes responsables de la misère et de l'injustice et, par conséquent, ont besoin d'être changées. Et semblable changement ne peut se réaliser que grâce à un effort organisé, à un apostolat social au sens strict du mot. Les premières initiatives des jésuites étaient, conformément aux appels de l'encyclique, centrées sur l'éducation des ouvriers et la diffusion de l'enseignement social chrétien.

L'Action populaire, le premier institut social jésuite, a été fondé à Paris par le P. Gustave Desbuquois en 1903, avec l'intention précise d'aider les jeunes ouvriers à se former et à s'organiser. En 1923, l'Institut d'études sociales était mis sur pied pour donner des cours réguliers d'enseignement social chrétien. En Angleterre, la *Catholic Social Guild* a connu ses débuts en 1909 et le *Catholic Workers College* d'Oxford en 1921, tous largement redevables au P. Charles Plater. En Allemagne, le P. Heinrich Pesch, considéré par certains comme le père de la pensée sociale catholique moderne, publia de 1905 à 1923 un ouvrage en cinq volumes, le *Lehrbuch der National Ökonomie* [Manuel de l'économie nationale], assurant ainsi le lien entre *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno*, qui continua à se développer après lui grâce à ses deux disciples, les Pères Gustav Gundlach et Oswald von Nell-Breuning. En Espagne, on a connu très tôt une implication des jésuites dans les *círculos obreros* [cercles ouvriers] et le centre *Fomento Social* [Promotion sociale] a été fondé par le P. Sisinio Nevares en 1927. Des développements semblables se sont produits en d'autres pays européens, et, particulièrement après la publication de *Quadragesimo Anno*, commencèrent à se répandre ailleurs. Les oeuvres de pionniers

des P. John La Farge, fondateur en 1934 du *Catholic Interracial Institute* [Institut interracial catholique] et P. Louis Twomey, à l'*Institute of Social Order* [Institut de l'ordre social] de la Nouvelle Orléans, ont eu une profonde influence sur la pensée sociale catholique aux États-Unis.

Pourtant, il fallut attendre la CG 28, en 1938, pour que le corps législatif supérieur de la Compagnie abordât spécifiquement pour la première fois l'apostolat social. Son décret 29 déclarait que le travail apostolique social, comme le comprenaient *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno*, est tout à fait propre à la Compagnie, doit être recommandé à tous, promu en tous lieux et situé parmi les ministères les plus importants de notre époque. Ce travail apostolique est décrit comme consistant en aide spirituelle aux ouvriers et aux employeurs par le moyen des Exercices et d'entretiens religieux, expliquant l'enseignement social de l'Église et faisant la promotion d'organisations et de groupes sociaux. On devrait se préoccuper spécialement des pauvres des régions rurales et des banlieues urbaines. On devrait enseigner les principes de la justice sociale dans nos écoles et les scolastiques devraient les étudier au cours de la philosophie et de la théologie. Pour réaliser tout cela, il faudrait mettre sur pied des *centra actionis socialis* [centres d'action sociale] dont le personnel serait constitué de jésuites formés engagés à temps plein. Et la congrégation ajoutait que, si quelque province ou pays en particulier se trouvait incapable d'assurer des hommes pour ce travail, le Provincial et ses conseillers devraient examiner la chose de près et voir quelles autres oeuvres pourraient être abandonnées en faveur d'«un bien plus universel» (D.29, n.15).

Venant tout de suite après la guerre, en 1946, la CG 29 fut encore plus consciente de l'importance du problème social. De nouveau, par son décret 29, elle appelait toutes les provinces ou régions à mettre sur pied dès que possible, si la chose n'était pas déjà faite, un *Centrum aliquod actionis et studiorum socialium*, un centre d'action et d'études sociales. Aux appels des congrégations précédentes on ajouta un appel à exercer un apostolat social aussi en d'autres ministères et la pertinente observation que l'efficacité dépendrait en grande partie de l'austérité de vie.

Trois ans plus tard, le 10 octobre 1949, le P. Janssens publie sa célèbre **Instruction sur l'apostolat social**, première communication d'un Général à toute la Compagnie sur le sujet. Après avoir indiqué que la deuxième guerre mondiale avait empêché la mise en pratique de la directive des deux dernières Congrégations, à savoir «d'une manière ordonnée et persévérante» (2), il renouvelle l'appel à mettre sur pied des «centres d'information et d'action sociale», dont la fonction principale «ne devrait pas être tellement de favoriser des oeuvres sociales concrètes que d'enseigner la doctrine sociale théorique et pratique aux autres, spécialement aux prêtres, aux laïcs instruits et aux ouvriers plus instruits, de même que de les aider par des conseils et des avis» (13).

Mais l'action directe parmi les pauvres et les défavorisés est aussi recommandée, en même temps que la nécessité, pour certains pères, «de prendre part au dur travail manuel concret des mines, des manufactures et des ateliers» (15). D'autres oeuvres apostoliques de la Compagnie doivent aussi s'efforcer «d'établir un ordre social juste», spécialement les collèges, dont les étudiants «ne devraient acquérir aucun esprit de classe sociale privilégiée, spéciale» (19). Mais la partie la plus frappante et la plus originale de l'instruction, qui laisse pressentir les développements subséquents, est peut-être l'appel à toute la Compagnie à «se former à la charité sincère et active qui s'appelle aujourd'hui «une attitude sociale» ou «une mentalité sociale»» (8). À cette fin,

Il est indispensable que les Nôtres perçoivent ce que cela signifie, que de passer toute sa vie dans d'humbles conditions; d'être membre de la classe la moins élevée de l'humanité; d'être négligé et méprisé par les autres hommes; d'être incapable de paraître en public par défaut de vêtements

convenables ou d'une formation sociale convenable; d'être l'instrument de l'enrichissement d'autrui ... et en même temps, de s'occuper de ceux-là mêmes, parmi ses propres collaborateurs, qui ont de grandes richesses, jouissent de comforts superflus, s'adonnent aux études libérales et aux beaux-arts, qui regorgent d'honneurs, d'autorité et de louanges (9).

Semblable «état déséquilibré de l'humanité» est une injustice et appelle un profond changement de notre part:

afin d'éviter à notre Compagnie d'être avec raison classée parmi les riches et les capitalistes, nous devons avec le plus grand zèle possible orienter beaucoup de nos ministères vers les classes pauvres.... Il est certainement indispensable, spécialement dans certaines provinces, que les supérieurs s'assurent que nos ministères ne s'exercent pas presque exclusivement auprès des riches et des gens cultivés (17).

Les effets de cette lettre peuvent se percevoir à la fois dans la manière propre du P. Janssens de gouverner la Compagnie et dans les initiatives qu'ont prises un nombre de plus en plus grand de provinces à travers le monde. Le Général renouvela son appel à plusieurs reprises (par exemple, lors de la congrégation des procureurs de 1953) et entreprit de définir en termes toujours plus clairs l'apostolat social véritable. Dans une lettre sur la canonisation de saint Joseph Pignatelli (le 17 novembre 1954), il écrivait:

Dans l'instruction que j'ai donnée sur l'apostolat social, j'ai essayé de distinguer entre oeuvres de bienfaisance et ce que l'on appelle aujourd'hui l'action sociale. La première de ces deux formes de charité, la seule connue du temps de saint Joseph Pignatelli, est bonne. Notre Seigneur Jésus Christ l'a louangée et l'Église l'a toujours recommandée. Elle vient en aide aux membres souffrants du Christ en ce monde. Elle ne peut jamais disparaître, puisque aussi bien «il y aura toujours des pauvres parmi vous». L'autre forme de charité est meilleure: plus universelle et plus durable, elle exprime un degré d'amour plus élevé. Les oeuvres de bienfaisance atténuent certaines misères, tandis que l'action sociale détruit, dans la mesure du possible, les causes mêmes de la souffrance humaine. C'est le corps mystique du Christ tout entier qui est rendu plus sain et plus fort¹.

Dans les provinces, les appels répétés à établir des instituts sociaux commençaient à prendre effet. En Extrême-Orient, le P. Walter Hogan fonda l'*Institute of Social Order* aux Philippines, en 1946. Plus tard, il devint le premier secrétaire administratif du SELA (Comité pour le développement de la vie socio-économique en Asie), commencé en 1959 à la demande du P. Janssens en vue de coordonner l'apostolat social de l'assistance d'Extrême-Orient d'alors. En 1951, l'*Indian Social Institute* fut fondé par le P. Jerome D'Souza et installé d'abord à Pune, puis à Delhi. En 1954, l'*Institute of Social Order* fut fondé en Australie par le P. William G. Smith. Et en 1951, une faculté des Sciences sociales fut mise sur pied à l'Université grégorienne de Rome, avec une invitation de la part du P. Janssens d'y envoyer des scolastiques pour un biennium même avant leurs études de théologie. Un développement semblable eut lieu en Afrique, avec l'INADES (Institut africain pour le développement économique et social), fondé en manière de rejeton de l'Action populaire en 1962, à Abidjan; avec *Silveira House* en 1964, dans la Rhodésie d'alors; et avec le CEPAS (Centre d'études pour l'action sociale) dans le Congo belge d'alors, en 1965.

¹ *Acta Romana* 12 (1954), 696.

Mais c'est surtout en Amérique latine que l'on concentra ses efforts pour renforcer et, en certains cas, commencer un apostolat social. En 1955, le P. Emmanuel Foyaca fut nommé visiteur *de re sociali* pour l'Amérique latine, avec pouvoir d'agir au nom et avec l'autorité du Père Général. Au cours des années qui suivirent, des instituts sociaux (Centre de recherche et d'action sociale, CIAS) furent créés dans la plupart des pays d'Amérique latine, dont certains, comme le *Centro Belarmino* de Santiago, acquirent très vite réputation et influence. Un grand nombre de jeunes jésuites furent orientés vers l'étude des sciences sociales. Il y eut un peu d'opposition et, en 1960, le P. Janssens écrivit aux provinciaux d'Amérique latine, les exhortant à examiner avec leurs consultants chacun des points de sa lettre de 1949, de même que le *Memoriale* du Père visiteur, et de lui faire parvenir dans un délai de deux mois un rapport sur ce qui a été réalisé. Deux ans plus tard, il leur écrivit de nouveau pour les féliciter des résultats obtenus et insister sur l'urgence de cet apostolat. La même année, le P. Foyaca était nommé secrétaire social international pour l'Amérique latine, avec bureau à la Curie S.J.

Avec l'élection du P. Arrupe comme Général, en 1965, la promotion de la justice comme élément indispensable du service de la foi en arriva graduellement à être reconnue comme centrale à l'identité et à la mission du jésuite moderne dans le monde. Cela était dû dans une large mesure au leadership propre du P. Arrupe. Comme les nombreuses collections de ses écrits le montrent, non seulement il était lui-même un infatigable promoteur de l'apostolat social, écrivant et parlant sur un grand éventail de problèmes mondiaux comme aucun Général avant lui ne l'avait fait, mais encore il insistait d'entrée de jeu pour que la dimension sociale ou la dimension de la justice fût toujours présente dans tout notre travail apostolique. La CG 31 qui l'avait élu avait elle-même recommandé «que durant tout le cours de la formation des Nôtres, tant théorique que pratique, on tienne compte de cette dimension sociale de tout notre apostolat d'aujourd'hui» (D.32, n.4b). Tout en confirmant ce que les congrégations précédentes avaient dit sur les centres sociaux, il entreprit de définir de façon plus distincte la nature de l'apostolat social, perçu comme comprenant les activités qui ont pour objet: **non seulement** assurer aux classes pauvres et défavorisées de la société la somme de biens temporels et spirituels requise pour mener une vie plus humaine, à la hauteur de leur vocation et de leur dignité, **mais surtout** d'animer les structures mêmes de la vie en société «d'un sens plus grand de la justice et de la charité» et ainsi «donner à chaque homme la possibilité de participer personnellement à tous les domaines de la vie sociale et d'y exercer son initiative et sa responsabilité»².

À peine élu, le P. Arrupe tourna son attention vers l'Amérique latine, pour tenter d'achever ce que le P. Janssens avait commencé. En juillet 1966 eut lieu à Lima la première rencontre des centres sociaux de l'Amérique latine, qui se concentra sur la clarification de la nature et de l'objectif d'un centre social. Elle demanda également au Père Général de mettre sur pied un conseil de coordination pour les centres sociaux, en vue de remplacer le secrétariat qui existait alors et d'émettre une déclaration officielle sur le point de vue de la Compagnie par rapport au conflit social en Amérique latine. Le P. Arrupe répondit par une lettre aux provinciaux d'Amérique latine, en décembre 1966, dans laquelle il promulguait les statuts formels d'un centre social, qui déclaraient:

L'objectif fondamental d'un centre social (à l'instar de l'objectif fondamental de l'apostolat social) est de transformer les esprits et les structures sociales pour les rendre plus conscients de la justice sociale, particulièrement dans le domaine de la promotion populaire, de sorte que «chaque homme ait la possibilité de participer personnellement à tous les domaines de la vie sociale et d'y exercer son initiative et sa responsabilité»³.

² CG 31, D.32, n.1 citant l'«Instruction» et Jean XXIII, *Mater et Magistra et Pacem in Terris, passim*.

³ *Acta Romana* 14 (1966) 794-95, cf. CG 31, D.32, n.1.

Un conseil de coordination pour les centres sociaux (CLACIAS) fut créé, qui consistait en un secrétaire administratif (le P. Hernán Larraín) et quatre coordonnateurs régionaux. Et le P. Arrupe adressa sa déclaration officielle à toute la Compagnie: «La chose est triste et grave, qu'il y ait encore dans la Compagnie aujourd'hui, même parmi ceux qui occupent des postes de haute responsabilité, des hommes qui n'ont pas compris l'urgence ou la prédominance de la justice sociale»⁴.

En mai 1968, les provinciaux et vice-provinciaux de l'Amérique latine se sont réunis, en compagnie du Père Pedro Arrupe, dans la maison de retraites de la Gávea, Rio de Janeiro. La *Lettre aux jésuites d'Amérique latine*, un des documents fondateurs de l'apostolat social des deux assistances, fut le fruit de cette rencontre. En septembre, le P. Arrupe désigna le P. Francis Ivern comme son conseiller pour l'apostolat social et en même temps installa à la Curie le secrétariat jésuite pour le développement socio-économique (JESEDES), aujourd'hui le Secrétariat pour la justice sociale. Les principales fonctions de celui-ci étaient: (1) de promouvoir le travail socio-économique et les études doctrinales y rattachées; (2) de favoriser des contacts plus étroits et des échanges d'informations entre les centres sociaux jésuites; (3) d'assurer que, par le truchement de la Compagnie et de ses membres, l'Église soit activement présente dans les principales associations et congrès internationaux intéressés au développement; et (4) d'établir une relation étroite entre la Compagnie et les organisations ecclésiastiques comme la Commission pontificale pour la justice et la paix.

Un an plus tard, le P. Ivern et son secrétariat recevaient du renfort par la désignation d'une Commission jésuite internationale pour les activités de développement social et économique. On choisit cinq membres de pays en développement et l'on attendit de tous qu'ils s'engagent activement et/ou s'adonnent à des expériences dans le domaine de développement socio-économique. Cette commission tint trois réunions (1970, 1971, 1973) et fournit une contribution substantielle à la formation d'une politique jésuite pour son apostolat social en expansion. Dans un rapport rédigé en préparation pour la CG 32, le P. Ivern cite 26 instituts sociaux avec un personnel de 170 jésuites à temps plein et note les nombreuses formes différentes que l'apostolat social est en train de prendre en d'autres champs apostoliques: l'éducation, les communications, le travail pastoral et missionnaire et les organisations internationales.

Avec son engagement dans la promotion de la justice en solidarité avec les sans-voix et les faibles comme partie constituante de la mission de proclamer l'Évangile (cf. D.4, n.42), la CG 32 donna à l'apostolat social de la Compagnie un nouveau relief et une nouvelle direction. Particulièrement importante fut l'insistance qu'on mit sur le fait que la promotion de la justice n'est pas un apostolat parmi tant d'autres, réservé à quelques experts spécialisés: «Pour nous, la promotion de la justice n'est pas un champ apostolique parmi tant d'autres, d'apostolat social: bien plutôt, il devrait constituer le souci de toute notre vie et une dimension de tous nos efforts apostoliques. De la même manière, la solidarité avec les hommes et les femmes qui mènent une vie difficile et sont victimes d'oppression ne peuvent pas être le choix de quelques jésuites seulement: elle devrait être tout aussi bien une caractéristique de nos communautés et de nos institutions» (47,48). Important aussi fut l'accent mis à plusieurs reprises sur les causes structurales de l'injustice (6,27,31) et sur le besoin qui en résulte d'une analyse sociale sérieuse pour comprendre ses causes et identifier les remèdes appropriés (44). Enfin, on fit un grand appel, de nouveau adressé aux jésuites, à expérimenter eux-mêmes «les dures conséquences quotidiennes de l'injustice et de l'oppression» (35), afin de partager plus étroitement la vie des pauvres, voire d'apprendre d'eux (50).

⁴ Pedro Arrupe, S.J., «Lettre sur l'Apostolat Social en Amérique latine», *Acta Romana* 14 (1966), 790, n.8.

Ces directives, jointes à d'autres documents ecclésiastiques comme *La justice dans le monde* du Synode des évêques de 1971 et les déclarations de nombreux évêques régionaux et de conférences épiscopales, reflétaient les conditions changeantes dans le champ du développement socio-économique et une nouvelle intelligence de l'apostolat social. Des termes comme «justice» et «libération» commencèrent à remplacer celui de «développement», et la «participation populaire» fut perçue comme essentielle à tout processus de croissance. Le JESEDES de la Curie devint le «Secrétariat social» et la Commission consultative du P. Général pour le développement socio-économique fut dissoute et remplacée par des réunions ad hoc et plus souples de différents groupes, à tenir dans l'avenir. Le P. Arrupe fait référence à quelques-uns de ces changements dans son Rapport sur l'état de la Compagnie présenté devant la congrégation des procureurs de 1978.

Le secteur social proprement dit s'est développé, lui aussi, donnant lieu à des engagements au plan personnel comme au plan institutionnel. Quant aux Centres d'Action Sociale, qui ont joué par le passé un rôle si important, ils éprouvent actuellement une crise aiguë dans plusieurs régions. Ils essaient de s'accommoder aux nouvelles exigences, en s'associant plus étroitement avec ceux qui travaillent à la base, et en s'ouvrant à la collaboration avec d'autres secteurs de l'apostolat (éducation, pastorale, réflexion théologique et interdisciplinaire, etc.), ce qui élargit en même temps leur rayon d'action⁵.

L'éventail des nouveaux engagements dans le champ social peut s'évaluer à partir d'une publication, en 1979, de l'Office national pour les ministères sociaux jésuites de Washington, qui mentionne 798 jésuites engagés dans des ministères sociaux aux États-Unis, dans non moins de 19 domaines ou types de travail différents. Un directory semblable fut publié l'année suivante par l'*Indian Social Institute* de Delhi, qui mentionne 246 jésuites indiens dotés d'une formation en sciences sociales et également engagés dans une grande variété d'activités sociales.

Un examen plus élaboré des nouvelles tendances fut entrepris en juin 1980 par un séminaire de «L'apostolat social dans la Compagnie aujourd'hui», tenu à la Curie et soigneusement préparé grâce à un questionnaire préliminaire et un document préparatoire. En plus du P. Arrupe et de ses principaux conseillers, le séminaire compta 23 participants venus de 17 pays, qui étaient soit directeurs d'instituts sociaux ou coordonnateurs/conseillers régionaux pour l'apostolat social là où semblables institutions existaient (Amérique latine, Asie de l'Est, États-Unis, Inde, Italie). Les quatre thèmes discutés montrent bien les priorités de l'apostolat social depuis la CG 32:

- l'apostolat social aujourd'hui;
- le rôle d'un institut social;
- intégration et coordination de l'apostolat social avec d'autres activités et secteurs apostoliques;
- questions et coopération internationales.

Encore qu'aucune définition ne fût proposée, ni de l'apostolat social, ni d'un institut social, les caractéristiques suivantes suggérées pour un centre social *new-look* sont dignes d'être notées, puisqu'elles font voir la distance parcourue depuis les premières initiatives du P. Foyaca:

1. C'est un groupe de jésuites qui s'est radicalement engagé dans la promotion de la justice, en solidarité avec les pauvres;

⁵ *Acta Romana* 17 (1978), 494.

2. qui recherche un changement des structures de la société et non pas seulement une conversion des personnes;
3. visant à participer à la construction d'une nouvelle société plus juste fondée sur la participation (avec une participation du peuple non seulement aux résultats acquis, mais aussi au processus);
4. qui détermine les priorités et oriente l'action en recourant à une analyse scientifique (critique) de la réalité, analyse portant et sur les structures en général et sur la conjoncture concrète; et cela en partant d'une vision de foi chrétienne des choses;
5. s'associant de différentes manières avec ceux qui partagent le même idéal de transformation de la société;
6. en dialogue critique avec les groupes qui recherchent un changement, mais dans des sens différents du nôtre;
7. et dont l'idéal est une communion avec l'Église et la Compagnie tout entière⁶.

Dans une importante allocution présentée à la fin du séminaire, le P. Arrupe fit ressortir le fait que tout apostolat social véritable doit intégrer foi et justice et que semblable intégration trouvera sa plus profonde expression dans l'amour chrétien.

En cela, notre apostolat social, notre lutte pour la justice est quelque chose de très différent et de très supérieur en comparaison avec n'importe quel genre de promotion purement humaine ou de tout travail purement philanthropique, sociologique ou politique. Ce qui nous pousse est l'amour de Dieu en lui-même et l'amour de Dieu dans les hommes. Ainsi, notre travail est apostolique de toutes manières et, en tant que tel, pleinement jésuite, en plein accord avec notre charisme⁷.

Michael Campbell-Johnston, S.J.
Apartado Postal 01-34
San Salvador
EL SALVADOR, C.A.

Juin 1984

+ + + + +

⁶ *Promotio Iustitiae* 18 (juillet 1980), 100.

⁷ *Ibid.*, 130.

DÉCRETS sur l'APOSTOLAT SOCIAL

CG 24 (1892)

D.20

4. Un postulat demande à la Congrégation Générale de veiller à ce que les associations d'hommes et spécialement d'ouvriers réunis pour leur éducation et leur développement, conformément à notre Institut, soient vivement recommandées aux Nôtres. Dans une union significative des esprits, la Congrégation a décidé et décrété que cette recommandation soit énergiquement soutenue par Notre Père Général par le moyen des Supérieurs et des autres jésuites, en vue de l'assistance spirituelle des hommes, surtout des ouvriers et des pauvres et que cela se réalise par les Exercices spirituels et nos Congrégations, selon les directives habituelles de la Compagnie, c'est-à-dire, avec grand zèle dans toutes les oeuvres de piété et de charité – cependant avec précaution pour que les Nôtres ne soient en aucune manière impliqués dans l'administration d'affaires séculières et dans des tractations politiques.

CG 27 (1923)

D.221

Que les hommes, et spécialement les ecclésiastiques, ainsi que les ouvriers et les pauvres soient formés par les Exercices⁸.

D.226

1. Que les Congrégations mariales de nos étudiants, des jeunes et des hommes soient particulièrement encouragées, et que les ouvriers et les pauvres ne soient en aucune manière négligés⁹.

2. Pour en tirer un plus grand profit,

1. que l'on choisisse comme directeurs les hommes les plus capables, qu'ils soient bien formés et ne soient pas mutés sans raison.

2. que les congréganistes soient choisis avec soin et habilement formés; qu'ils soient plus spécialement pénétrés de l'esprit intérieur de la vie chrétienne et soient renforcés dans les vertus solides.

3. qu'ils soient exercés dans les oeuvres de charité et de miséricorde, enflammés pour le zèle des âmes et la défense résolue de la religion catholique.

4. que l'union des congrégations entre elles soit encouragée à la fois par des réunions de leurs directeurs ou par d'autres moyens qui soient conformes à l'esprit des Congrégations et dûment approuvés par les Supérieurs¹⁰.

⁸ CG 24, D.20, n.4

⁹ CG 24, D.20, n.4; CG 25, D.12, n.3.

¹⁰ CG 26, D.20, nn.1-5.

D.229

1. Que les oeuvres sociales, ainsi appelées, qui sont instamment recommandées par l'Eglise, puissent être assumées par les Nôtres conformément à l'Institut, en veillant à observer les normes prescrites par le Supérieur Général ou qui pourraient l'être selon les circonstances de temps et de lieu.
2. En soutenant ces oeuvres que les Nôtres veillent à ne pas être impliqués dans l'administration temporelle de ces oeuvres, ni dans des affaires politiques¹¹.

D.239

1. Les Nôtres doivent se garder de s'engager dans des activités politiques¹²; et, dans la mesure du possible, doivent être attentifs à éviter toute critique basée sur des soupçons sans fondement¹³.
2. Ces dispositions, cependant, n'interdisent pas ce qui concerne habituellement la conscience ou la direction spirituelle des princes ou d'autres personnes qui demandent conseil¹⁴, ou ce qui porte à pénétrer la vie publique des principes chrétiens, en veillant à ce que dans ces matières les moyens employés soient conformes à notre Institut.

CG 28 (1938)

D.29, Sur les MinistèresRamener la société moderne au Christ

1. Selon la Formule de notre Institut, la Compagnie a été établie surtout pour la défense et la propagation de la foi¹⁵. Or de nos jours nombreux sont ceux qui dans l'humanité sont éloignés de Dieu et de l'Eglise catholique. La manière de penser et de vivre d'une grande partie des institutions de la vie publique semble s'écarter davantage de jour en jour de la foi chrétienne. Les Nôtres doivent comprendre que la première tâche la plus importante de notre temps est de travailler pour notre part à la réconciliation de la vie publique et privée avec l'enseignement de l'évangile et le retour des brebis perdues au troupeau du Christ.
2. Il est donc nécessaire que tous les Nôtres soient pénétrés de cet esprit; sans négliger les ministères qui s'adressent principalement à ceux qui font partie de la famille de la foi, il faut avoir une attention spéciale pour la multitude de ceux qui pour une raison quelconque sont étrangers à la vie de la religion et à l'influence de l'Eglise, qu'ils appartiennent aux classes plus cultivées ou à celle des ouvriers et des paysans. Les Nôtres doivent comprendre les diverses et graves erreurs de notre temps, comme aussi les autres motifs qui éloignent de Dieu et de l'Eglise; et poussés par l'amour du Christ qu'ils s'ingénient selon leurs moyens à proposer des remèdes aux maux de notre temps.

¹¹ CG 24, D.20, n.4.

¹² CG 24, D.20, n.4.

¹³ CG 5, D.47.

¹⁴ CG 7, D.46.

¹⁵ *Formule de l'Institut*, approuvé par Paul III et Jules III, n.1.

3. Que les Nôtres continuent certainement avec grand zèle à exercer les ministères de la Compagnie pour la défense et la propagation de la foi, mais qu'en même temps ils s'appliquent à exercer une influence efficace sur ces moyens qui dirigent aujourd'hui l'opinion publique, ayant toujours devant les yeux le but que l'Eglise a poursuivi depuis son origine, c'est-à-dire, que la doctrine de l'Evangile pénètre en profondeur la vie de chaque individu et de la société humaine tout entière.

4. Pour multiplier nos efforts dans cette tâche ardue, que les Nôtres s'efforcent de faire pénétrer un esprit véritablement apostolique parmi les laïcs catholiques.

L'apostolat social

5. Les travaux apostoliques d'ordre social entrepris depuis longtemps et avec beaucoup de fruits par les Nôtres selon les encycliques de Léon XIII¹⁶ et Pie XI¹⁷, en tant que tout à fait appropriés à notre Compagnie¹⁸, sont hautement recommandés à tous les Nôtres et doivent être partout largement promus et comptés parmi les ministères les plus urgents de notre temps.

6. C'est pourquoi, les Nôtres, selon les conditions des diverses régions qu'ils doivent avoir étudiées convenablement, s'adonneront avec diligence à la promotion de l'avantage personnel des ouvriers, tant religieux et moral que temporel.

7. Ils auront à coeur surtout: (a) de dispenser une aide spirituelle aux ouvriers et à leurs dirigeants, principalement au moyen des Exercices spirituels et des associations religieuses; (b) d'exposer la doctrine sociale de l'Eglise en toute sincérité, charité et prudence aussi bien à tous les ouvriers qu'à tous les patrons et de réfuter les opinions erronées, tant théoriques que pratiques; (c) de favoriser les associations et instituts sociaux.

8. On aura une sollicitude particulière envers ceux qui, à la campagne ou dans les banlieues des grandes villes, en raison du manque de prêtres ou d'églises sont privés de secours religieux et se trouvent dans un état d'indifférence religieuse; on érigera également des stations où l'exigera le besoin des âmes, que l'évêque confie ou non un territoire défini, lequel, après formation suffisante des fidèles, sera remis pour être administré par le clergé séculier.

9. Dans nos écoles supérieures et moyennes, on inculquera les principes de la charité et de la justice sociale.

10. Les Nôtres seront bien versés dans la connaissance des chapitres principaux de la doctrine sociale de l'Eglise, qu'il faudra présenter comme il faut aux scolastiques au cours tant de la philosophie que de la théologie.

Le communisme athée

¹⁶ Encyclique *Rerum Novarum*, 15 mai 1891.

¹⁷ Encycliques *Quadragesimo Anno*, 15 mai 1931 et *Divini Redemptoris*, 19 mars 1937.

¹⁸ Cf. *Constitutions*, P.7, c.2.E [623,a].

11. Comme le communisme athée envahit aujourd'hui pratiquement toute la terre et menace de saper les fondements mêmes de la civilisation chrétienne, les Nôtres, bien conscients de ce danger, mettront tout en oeuvre pour le combattre de toutes leurs forces et exhortent et instruiront tout le monde en vue d'écarter un si grand danger.

12. Comme le communisme athée tire communément sa force en partie de l'agitation sociale et de la propagande antireligieuse, en partie des faiblesses de la justice et de l'ordre social, les Nôtres déploieront tout leur zèle à exposer comme il se doit les erreurs internes du communisme athée et à apporter sagement les remèdes indiqués par Pie XI¹⁹, de sorte qu'ils consolident la foi divine dans les esprits et collaborent à l'instauration d'un ordre social juste.

Les erreurs de la race et de l'Etat

13. Strictement fidèles à l'esprit de l'Eglise, que tous rejettent, avec un zèle prudent, ces erreurs, qui, bouleversant l'ordre correct entre les biens naturels et surnaturels, entre la personne humaine et la société humaine, exaltent le culte de la race, de la nation ou de l'Etat, à tel point qu'ils nient ou réduisent à néant les droits les plus fondamentaux de la personne humaine, de la famille, des autres nations, et de l'Eglise du Christ elle-même.

Les priorités de l'apostolat contemporain

14. Pour que ce travail apostolique puisse être accompli avec plus d'ordre et plus de fruit, des centres d'action sociale et un secrétariat pour la défense et la propagande catholiques doivent être organisés, comme cela a déjà été fait en plusieurs endroits; il faut veiller à ce que des Nôtres de l'une ou l'autre Province, ou d'une même nation, et finalement de toute la Compagnie s'aident mutuellement par la communication réciproque et la collaboration. Pour obtenir ce résultat des Pères doivent être convenablement choisis pour cet apostolat, auquel ils doivent se consacrer entièrement.

15. Si dans une Province ou une Nation les Nôtres sont surchargés de travail au point de n'avoir pas les forces suffisantes pour se livrer à ce nouvel apostolat, les Provinciaux devraient se concerter pour voir si les Nôtres doivent continuer à exercer des ministères moins utiles ou nécessaires. Ainsi après consultation du P. Général, s'il en est besoin, ils peuvent laisser ces ministères et consacrer plus directement leurs efforts pour un bien plus universel.

16. Comme dans d'autres ministères les Nôtres trouveront l'efficacité de leurs actions extérieures surtout dans les moyens intérieurs qui unissent l'instrument à Dieu²⁰. Ils seront toujours prêts à obéir au Siège Apostolique, ayant devant les yeux les dispositions de la hiérarchie, obéissant fidèlement aux directives des supérieurs, continuant à collaborer amicalement avec les deux clergés et l'Action catholique. Mais qu'ils se gardent bien de se laisser entraîner dans l'administration temporelle ou dans les affaires politiques.

CG 29 (1946)

D.29, L'apostolat social

¹⁹ Encyclique *Divini Redemptoris*, 19 mars 1937.

²⁰ Voir *Constitutions X*, n.2 [813].

Comme, chez un grand nombre de peuples, se produit déjà un renversement presque général non seulement de la constitution chrétienne de la société, mais aussi des fondements sur lesquels doit reposer l'ordre social, tous les nôtres, en raison de leur amour pour le Christ Roi et son Épouse l'Église, se persuaderont qu'il importe suprêmement que notre Compagnie n'épargne aucun effort pour qu'un ordre juste soit instauré selon les principes que les derniers souverains pontifes ont si merveilleusement mis en lumière.

1. C'est pourquoi, outre ce que la CG 28 a excellemment prescrit dans son D.29, la présente congrégation générale décrète que dans chacune des provinces ou régions, quelque «Centre» d'action et d'études sociales soit créé le plus tôt possible, si la chose n'est déjà faite. Ce centre sera établi grâce à des experts et à des appuis financiers suffisants, afin qu'il se révèle vraiment apte à expliquer et à promouvoir le travail social, à transmettre impulsion et direction à l'action sociale des nôtres. De plus, dans les endroits où les ouvriers habitent nombreux, les provinciaux désigneront un ou plusieurs pères qui s'adonneront selon leurs forces et avec zèle à ce travail social.

2. À propos des méthodes grâce auxquelles ou bien certains dirigeants et certains apôtres choisis parmi les ouvriers eux-mêmes et certains paysans seront capables d'être formés, ou bien toute la masse des «prolétaires» pourra de nouveau profiter au Christ et à l'Église: selon les diverses conditions des hommes et des choses, on pourra adopter des voies variées et recourir à des moyens variés, pourvu que tout se fasse sous l'autorité du provincial; voire, dans les choses plus sérieuses ou insolites, on obtiendra au préalable l'approbation du préposé général. Quant à la congrégation, elle juge digne d'une louange particulière ceux des nôtres qui s'adonnent à des ministères qui exigent plus d'abnégation au sein des ouvriers.

3. Tous les pères comprendront donc que dans leurs ministères spirituels eux-mêmes — comme la prédication et les Exercices spirituels, la formation de la jeunesse, les Congrégations mariales et nos autres associations — ils peuvent et doivent exercer un apostolat social, soit en expliquant la doctrine sociale de l'Église, soit en formant les esprits des fidèles à la justice et à la charité sociales, soit enfin en créant des oeuvres sociales pour les membres de nos associations.

4. En temps voulu, on mettra tous les scolastiques au fait de la doctrine sociale. Ceux d'entre eux qui manifesteront plus d'aptitudes pour le travail social seront rapidement sélectionnés, de sorte qu'ils puissent, après avoir assis leurs études sur un fondement solide, être appliqués par les supérieurs à des études particulières relatives à la doctrine sociale comme à l'usage des choses sociales.

5. Que tous les Nôtres se rappellent enfin que l'efficacité de cet apostolat social dépend en grande partie de l'austérité de notre propre manière de vivre.

CG 30 (1957)

D.52, L'assistance spirituelle aux ouvriers

1. La CG 30 apprécie ce qu'ont imaginé et réalisé plusieurs Provinces pour mettre en pratique les décrets des CG 28 et CG 29 ainsi que les Normes contenues dans la lettre du P. Général sur l'apostolat social. Elle estime cependant que la mission auprès des ouvriers doit être plus intensément poursuivie.

2. La Congrégation recommande vivement les écoles professionnelles et les écoles du soir pour la formation des jeunes de la classe ouvrière, partout où cela pourra être jugé utile.

D.53, Nécessité de connaître la doctrine sociale de l'Église et de la mettre en pratique

1. Tous les nôtres, prêtres, scolastiques ou coadjuteurs temporels, seront en temps voulu instruits sur la doctrine sociale de l'Église et imbus d'elle ils apprendront à l'appliquer dans la vie concrète, afin que, dotés d'un jugement droit et affectionnés envers les ouvriers, ils reconnaissent spontanément la dignité et les droits de tous les hommes.
2. Les supérieurs veilleront à ce que tous ceux, catholiques aussi bien que non catholiques, qui nous assurent le secours de leurs mains ou de leur esprit soient traités avec charité chrétienne et civilité et que leur dû leur soit accordé, selon les normes de la doctrine sociale de l'Église et conformément aux prescriptions des lois civiles.

CG 31 (1965 -1966)

D.32, L'Apostolat Social

1. La Congrégation Générale tient à rappeler à tous les membres de la Compagnie que le but de l'apostolat social est «d'obtenir que la plupart des hommes, et même, dans la mesure où le permet la condition terrestre, tous les hommes aient cette quantité ou du moins ce minimum de biens temporels et spirituels, même dans l'ordre naturel, dont l'homme a normalement besoin pour ne pas se sentir humilié et méprisé»²¹. L'apostolat social déborde donc la prise en charge de ministères ou l'organisation d'oeuvres sociales auprès des ouvriers ou dans d'autres milieux défavorisés. Il est bien dans l'esprit de la CG 28 D.29 et de la CG 30 D.52 de développer intensément ce genre de ministères, surtout dans les régions économiquement moins avancées. Mais l'apostolat social vise directement les structures mêmes de la vie en société, essayant par tous les moyens de les animer d'un sens plus grand de la justice et de la charité, pour donner à chaque homme la possibilité de participer personnellement à tous les domaines de la vie sociale et d'y exercer son initiative et sa responsabilité²².

Il ressort de là que l'apostolat social est en pleine conformité avec la fin apostolique de la Compagnie de Jésus, et en particulier avec ce critère tout à fait ignatien qu'il faut toujours avoir en vue le bien le plus universel et le plus durable. En effet les structures sociales exercent quotidiennement une très grande influence sur la vie de l'homme, y compris sa vie morale et religieuse; d'autre part, l'«humanisation» de la vie sociale est une manière très importante de donner un témoignage évangélique dans le monde actuel.

2. Tout cela est d'autant plus vrai qu'aujourd'hui le problème social dans sa forme aiguë n'a plus trait seulement aux disparités entre classes sociales, mais s'élargit, portant aussi sur des disparités «globales» entre secteurs de la vie économique, entre régions d'un même pays, entre nations ou catégories de nations; et par ailleurs le problème social contemporain concerne encore les disparités entre groupes raciaux différents.

D'autre part, on n'a plus affaire seulement à des problèmes particuliers, comme ceux du salaire, des conditions de travail, de la sécurité familiale ou sociale, mais avant tout aux problèmes massifs et mondiaux de la faim dans le monde, de l'analphabétisme, du chômage, de la surpopulation. Ainsi

²¹ J.-B. Janssens, «Instruction sur l'apostolat social» (10 octobre 1949), n.7; *Acta Romana* 11 (1949) 714.

²² Cf. Jean XXIII, *Mater et Magistra* et *Pacem in terris*, *passim*.

l'action sociale vise de plus en plus à provoquer un développement économique et social vraiment humain.

La Compagnie de Jésus appelée à vivre «en n'importe quelle région du monde» semble spécialement apte à exercer l'apostolat social selon cette vision universelle ou «catholique», d'une part en travaillant dans la mesure de ses forces à ce que les régions ou les nations moins développées soient aidées «en actes et en vérité» par les pays plus développés et que le mouvement universel de développement économique et social soit imprégné tout entier d'esprit chrétien, d'autre part, en contribuant à la présence de l'Eglise dans les grands organismes et les réunions de caractère national et international qui ont pour objectif de promouvoir ce développement.

3. Puisque toute forme d'apostolat dans la Compagnie découle de sa mission «pour la défense et la propagation de la foi et le progrès des âmes dans la vie et la doctrine chrétienne», il faut veiller avec soin à ce que l'apostolat social ne se réduise pas à une activité purement temporelle, d'autant plus qu'en ce domaine, les hommes sont souvent animés par des idéologies unilatérales et par des passions violentes. Aujourd'hui plus que jamais il importe que tous les membres de la Compagnie soient animés de «cet amour universel qui embrasse dans le Seigneur tous les partis, même s'ils s'opposent les uns aux autres»²³; qu'ils aient pour unique but de leurs efforts d'instaurer «la paix sur la terre, fondée sur la vérité, la justice, la charité, la liberté». Ce qui «tend à imprégner la vie publique des principes chrétiens» ne leur est donc pas interdit, à condition qu'ils emploient des moyens conformes à notre Institut²⁴, qu'ils agissent à la lumière de la doctrine de l'Eglise et avec la déférence qui est due à la Hiérarchie²⁵.

4. Pour que soient plus efficacement mises en oeuvres les prescriptions en matière d'apostolat social contenues dans les décrets des Congrégations Générales et dans l'Instruction sur l'apostolat social, la CG 31 recommande fortement les points suivants.

a) Que le programme de notre activité apostolique sociale prenne place parmi les chapitres prioritaires²⁶.

b) Que durant tout le cours de la formation des Nôtres, tant théorique que pratique, on tienne compte de cette dimension sociale de tout notre apostolat d'aujourd'hui.

c) Que les membres de la Compagnie spécialement destinés à cet apostolat soient choisis à temps; que les Provinciaux n'hésitent pas à désigner des hommes vraiment remarquables tant par leur intelligence et leur jugement que par leur vertu, et à leur donner une formation dans les meilleures universités.

d) Que l'on favorise le développement des centres sociaux à l'échelle des Provinces ou des régions, de la manière qui paraîtra la plus opportune selon les circonstances concrètes de chaque région et de chaque moment; ces centres doivent s'occuper de recherche, de formation doctrinale et pratique, d'action sociale directe enfin, en collaboration fraternelle avec les laïcs.

²³ Const. [823].

²⁴ Coll. Decr., D.239, § 2.

²⁵ Cf. CG 28, D.29, n.16.

²⁶ Cf. *Ibid.*, n.5.

e) Que ces centres aient entre eux des liens étroits, dans le domaine de l'information comme pour toute sorte de collaboration pratique; et qu'une telle collaboration soit également favorisée entre les centres des régions plus développées et ceux des régions moins développées.

+ + + + +

INSTRUCTION sur l'APOSTOLAT SOCIAL

À TOUS LES PROVINCIAUX

Révérend Père,

P. C.

Sur demande de notre Père je vous fais parvenir l'«Instruction sur l'apostolat social». Nous vous envoyons un plus grand nombre d'exemplaires que d'habitude, afin que V. R. puisse en envoyer également aux Pères de votre province engagés dans des oeuvres d'apostolat social.

Pour assurer que l'Instruction soit plus efficacement appliquée, notre Père souhaite qu'on la lise à table dans toutes les maisons et que V. R. convoque en consulte extraordinaire ses consultants et les quelques autres pères spécialistes de cet apostolat, en les avertissant à l'avance, cependant, de lire l'Instruction et d'examiner les conditions de la province, afin d'être préparés pour la rencontre. Dans cette consulte, qu'on examine attentivement, en toute sincérité devant le Seigneur, et qu'on précise avec liberté religieuse ce qui se fait dans la province actuellement pour l'apostolat social et ce qui reste à faire dans l'avenir, selon les normes de l'Instruction. Puis, V. R. fera rapport à notre Père sur les oeuvres sociales de la province et les décisions prises dans la consulte.

Je me recommande à vos SS. SS.

De V. R.

le serviteur dans le Christ

Antonio Maria de Aldama

Secr. de la Compagnie de Jésus

Rome, le 10 octobre 1949

Résumé

1. Nécessité de l'apostolat social:
 - a) prescriptions de l'Institut et caractère même de notre vocation (n.1)
 - b) torts causés par le communisme athée et le libéralisme économique (n.2-3)
 - c) condition lamentable, spirituelle et matérielle, des prolétaires (n.4-5)
2. Portée de l'apostolat social: ce qu'il vise et ce qu'il entend faire (nn.6-7)
3. Préalable: «mentalité sociale» et, en conséquence, connaissance des conditions sociales du monde (nn.8-9)
4. Formation des nôtres à l'apostolat social:
 - a) noviciat (n.10)
 - b) temps des études (n.11)
 - c) Troisième an (n.12)
 - d) études spécialisées (n.13)
5. Mode particulier de l'apostolat social:
 - a) centre d'information et d'action sociale (n.13)
 - b) cours aux employeurs et aux ouvriers, tant frustes que cultivés (n.14)
 - c) travaux apostoliques auprès d'ouvriers (n.15)

- d) mais non la direction elle-même des «œuvres sociales» (n.16)
 - e) nécessité de cet apostolat social particulier (n.17)
6. Mode général de l'apostolat social, i.e., dans nos autres ministères (n.18)
- a) dans les universités et collèges (n.19)
 - b) dans les Exercices spirituels (n.20)
 - c) dans les Congrégations mariales (n.21)
 - d) par la création d'écoles de métiers (n.22)
 - e) dans les prédications, les missions paroissiales, les livres, les articles, etc. (n.23)
7. Importance particulière de l'apostolat social en pays de missions (n.24)
8. Exemple d'austérité et de justice sociale à donner nous-mêmes avant tout (n.25)
9. Résumé et exhortation finale (nn.27-28)

INSTRUCTION sur l'APOSTOLAT SOCIAL

T.R.P. Général Jean-Baptiste Janssens, S.J.

1. Chaque jour nous apporte de nouveaux motifs d'inquiétude, et il est à craindre que l'apostolat de la Compagnie, plus préoccupé d'écartier les difficultés du moment que d'en considérer les causes, ne recherche un bien immédiat et moindre, au lieu d'un bien plus grand et durable. Le D.29 de la CG 28, ainsi que le D.29 de la CG 29, entre autres, cherchaient à parer à cet inconvénient. Mais le bouleversement de la guerre le désarroi qui l'a suivie, la crainte d'un nouveau conflit nous ont retardés dans la réalisation méthodique et persévérante de ces projets. Il nous appartient, «au milieu des vicissitudes du monde», de maintenir «nos cœurs fixés là où sont les vraies joies»²⁷. Notre vocation exige de nous le zèle à procurer le salut des âmes d'une façon toujours plus efficace, quelles que soient les circonstances extérieures, en temps de paix comme en temps de guerre, que nous exercions notre ministère en toute liberté ou que nous soyons paralysés par la persécution.

2. La tâche est urgente. D'un côté, un danger menace tout le peuple chrétien: les ennemis de Dieu et du genre humain, je veux dire le matérialisme athée, après avoir conquis par la violence une grande partie de l'univers, travaillent à étendre leur domination sur des territoires toujours plus vastes, et, en diffusant leur doctrine, espèrent non sans raison envahir bientôt le monde entier. L'inégalité des conditions de vie, tant matérielles que spirituelles, met en échec le plan sage et miséricordieux de la divine Providence. La vie humaine, par suite du manque de justice sociale et de charité, pour des millions d'hommes et de familles, ressemble à un dur purgatoire, pour ne pas dire à un enfer. Cette situation prépare un champ particulièrement fertile aux théories subversives, et nous travaillerons en vain à combattre le communisme athée si ne s'instaure «un ordre social juste, selon les principes que les derniers papes ont magnifiquement mis en lumière»²⁸.

3. Face au communisme athée, se dresse une autre forme de matérialisme, qu'on pourrait appeler «le libéralisme», celui des riches et des possédants qui n'ont pas la foi en Dieu et en Jésus Christ, ou du

²⁷ De l'oraison de la messe du quatrième dimanche après Pâques.

²⁸ CG 29, D.29, préambule.

moins, la laissant de côté ou la reniant dans la vie, surtout dans la vie publique, défendent leurs intérêts et leurs privilèges plutôt que le bien public universel. Ils estiment qu'il faut guérir les maux de l'humanité par des remèdes purement économiques ou matériels, voire par la force, et, s'il le fallait, par les armes. Ils ne se rendent pas compte que l'opulence, si son usage ne se conforme pas aux préceptes du Décalogue, sert d'aliment au vice, notamment à cet égoïsme effréné, à cette cupidité qui font de l'homme un loup pour l'homme, accroissant ainsi les maux que nous déplorons. Trop souvent, à la tyrannie des partis politiques ou de l'Etat, par laquelle le communisme trompe le prolétariat, ces gens-là substituent la tyrannie de «trusts» aux moyens illimités, qui livrent des nations entières au tourment de la misère et de la faim plutôt que de réduire ou de sacrifier pour un temps le profit personnel.

4. Mais en même temps, dans nombre de pays, non seulement dans ceux que nous appelons les Missions, mais aussi dans les pays dits «chrétiens» le ferment évangélique, confié à l'Eglise, ne fait pas lever la masse: on a pu dire que le levain n'était pas mêlé à la pâte, mais déposé à côté d'elle. La foule des prolétaires, aveuglée par le matérialisme, la plupart du temps ne connaît pas l'Eglise. Elle se représente celle-ci ou bien comme l'Eglise des seuls riches (quel pauvre, pensent-ils, jouit de loisirs et d'un train de vie suffisants pour la pouvoir fréquenter?), ou bien comme la simple dispensatrice d'un certain nombre de rites. Ils n'ont guère l'impression d'avoir entendu en elle l'envoyée du Père des Miséricordes, la messagère des Béatitudes sur terre et dans la vie éternelle. Cette situation varie avec les pays, mais, dans beaucoup de villes ou de centres industriels, les prolétaires qui confessent la foi et qui en vivent sont en si petit nombre que l'on trouverait aisément plus de croyants dans les pays de missions. Apostats et indifférents ne manquent pas parmi les riches, mais la proportion en est bien supérieure dans le prolétariat. Or «il m'a envoyé annoncer la bonne nouvelle aux pauvres et guérir ceux qui ont le coeur broyé»²⁹.

5. L'amour du Christ nous presse. Dans un nombre incalculable de ses membres, le Christ souffre encore la faim, la nudité, l'exil, le mépris. Fixons les yeux et regardons à la lumière de la vérité un spectacle quotidien auquel nous sommes habitués et devenus indifférents. Cette situation est insupportable et doit changer. Convient-il à des fils de Dieu et à des membres du Christ de vivre dans la saleté et la promiscuité des taudis — comme c'est le cas pour des millions de gens du peuple, non seulement en Asie et en Afrique, mais aussi dans bon nombre de régions d'Amérique et d'Europe, où il est impossible, sans un miracle, de conserver la santé du corps et la pureté de l'âme? Dieu «a-t-Il merveilleusement créé la dignité de la nature humaine et l'a-t-il réformée plus merveilleusement encore»³⁰, pour qu'un petit nombre de favorisés, accumulant richesses sur richesses, réduisent à la misère la plupart de leurs frères dans le Christ? La générosité divine n'a-t-elle pas, au contraire, enrichi la terre, afin que, non seulement une petite partie, mais la grande majorité et même la totalité des hommes pussent mener une vie, sinon aisée, du moins honnête et supportable, telle que l'exige l'observation des commandements?³¹.

²⁹ Luc 4:18.

³⁰ De l'Ordinaire de la Messe.

³¹ «Il importe donc d'attribuer à chacun ce qui lui revient et de ramener aux exigences du bien commun ou aux normes de la justice sociale la distribution des ressources de ce monde, dont le flagrant contraste entre une poignée de riches et une multitude d'indigents, atteste de nos jours, aux yeux de l'homme de coeur, les graves dérèglements» Encyclique *Quadragesimo Anno* (A.A.S.XXIII, 197). «L'existence d'une immense multitude de prolétaires d'une part, et d'un petit nombre de riches pourvus d'énormes ressources d'autre part, atteste à l'évidence que les richesses créées en si grande abondance à notre époque d'industrialisme sont mal réparties et ne sont pas appliquées comme il conviendrait aux besoins des différentes classes» (*ibid.*198). «Il est exact de dire que telles sont, actuellement, les conditions de la vie économique et sociale qu'un nombre très considérable d'hommes y trouvent les plus grandes difficultés pour opérer l'oeuvre, seule nécessaire, de leur salut éternel (*Ibid.*, 219).

6. Sans doute, il faut louer les oeuvres fondées pour aider les pauvres qui ne peuvent se suffire: les vieillards, les orphelins, les malades. Il est normal d'aimer le Christ et de Le servir dans ses membres souffrants. Dans l'intérêt commun, il ne faut pas les abandonner, ni les contraindre à se procurer par des moyens illicites leur propre subsistance et celle de leur famille. Aussi cette charité mérite-t-elle souvent avec raison d'être appelée «charité sociale». Elle sera certainement récompensée par le Juge qui a dit: «Venez, les bénis de mon Père ... J'étais nu et vous m'avez vêtu...»³². Ce n'est pourtant pas de cette charité que j'appellerai «extraordinaire», exercée envers les pauvres qui, pour des raisons spéciales, doivent être soutenus par l'aumône, que j'ai l'intention de vous entretenir. Je veux parler plutôt de petites gens qui, étant de force à se procurer un niveau de vie honnête, ne peuvent, en dépit d'une vie laborieuse, modeste et ordonnée, par suite de l'imperfection de l'ordre social actuel, pourvoir à l'entretien honnête de leur personne et de leur famille. Ils se trouvent dès lors privés même de ces biens spirituels, de cette culture, de cette vie surnaturelle plus profonde qui apportent avec eux la joie et la paix du coeur, avec l'espérance sereine des bien futurs, mais qui supposent en général une certaine aisance matérielle³³. Ceux-là forment en réalité, et de beaucoup, la majeure partie de l'humanité.

7. Ainsi donc, l'apostolat social dont il est ici question tend à procurer à la plupart des hommes et même, dans la mesure où le permet la condition terrestre, à tous les hommes, l'abondance, ou du moins la mesure de biens temporels et spirituels, même dans l'ordre naturel, de soi nécessaire pour enlever à l'homme le complexe d'infériorité, l'impression d'être méprisé, et pour lui épargner des épreuves, des tentations auxquelles seuls des héros, prévenus et aidés de grâces extraordinaires, pourraient résister. Plus exactement, il faut nous efforcer de réaliser ce sage dessein du Créateur dont nous parlions plus haut, en sorte que les fils de Dieu puissent normalement tendre à la Béatitude, à laquelle les a prédestinés la divine Bonté³⁴.

8. C'est en vain que nous exhorterons les Nôtres à cet apostolat social si «la loi intérieure d'amour et de charité que le Saint-Esprit a coutume de graver dans les coeurs»³⁵ ne les anime pas du dedans. Celui qui ne brûle pas de l'amour de Dieu et du prochain, c'est en vain qu'on lui recommandera «d'avoir pitié de cette foule» d'une manière efficace. Avant tout, il faudra donc former les Nôtres à cet amour sincère et efficace que nous appelons aujourd'hui l'esprit ou le sens social. Les Nôtres doivent étudier la véritable doctrine de l'Eglise, et que chacun dans son domaine apprenne à collaborer à la préparation et à la création d'un monde meilleur.

9. Cette Charité vraie sera stimulée et entretenue si l'on apprend aux Nôtres à bien connaître la situation où vit en fait la partie de loin la plus importante de l'humanité. Comme la plupart d'entre nous ont été élevés dans des familles bourgeoises, ou séparés du monde dès l'enfance dans des petits séminaires, rares sont ceux qui ont pu apprendre par eux-mêmes ce qu'est concrètement la vie de l'ouvrier, du paysan, de l'employé, de celui qui est astreint au plus humble travail au service d'un patron

³² Matthieu 25:34, 36.

³³ «Néanmoins dans toute société bien ordonnée il faut une quantité suffisante de biens corporels, dont l'usage est nécessaire à l'exercice de la vertu». Saint Thomas, *De regimine Principum* 1.1.c.15, repris dans l'Encyclique *Rerum Novarum* (Leonis XIII Acta vol.XI, p.123).

³⁴ «Selon la doctrine chrétienne, le but pour lequel l'homme, doué d'une nature sociale, se trouve placé sur la terre, est que, vivant en société et sous une autorité émanée de Dieu, il cultive et développe pleinement toutes ses facultés à la louange et à la gloire de son Créateur, et que, remplissant fidèlement les devoirs de sa profession ou de sa vocation, quelle qu'elle soit, il assure son bonheur à la fois temporel et éternel». Encyclique *Quadragesimo Anno* (A.A.S.XXIII, 215).

³⁵ *Constitutions*, Proemium n.1 [134]; *Sommaire des Constitutions* n.1.

ou d'une administration. Oui! il faudrait acquérir un sens aigu de cette condition qui est la leur: être humilié pendant toute sa vie, se trouver au bas de l'échelle sociale, négligé ou méprisé par beaucoup, ne pas pouvoir se montrer en public faute d'habits convenables et d'une éducation raffinée, servir d'instrument à l'enrichissement d'autrui, avoir tout juste son pain quotidien sans être jamais sûr du lendemain, être contraint de travailler soit au-dessous, soit au-dessus de ses forces, dans n'importe quelles conditions d'hygiène, sans considération de la dignité humaine et de la pudeur, se voir réduit au chômage des jours et des mois durant; torturé par l'oisiveté et la pauvreté, impuissant à donner à ses enfants une éducation convenable, contraint à les exposer aux fréquentations de la rue, aux maladies et à la misère; voir bien souvent mourir un bébé, faute de soins trop coûteux; ne jamais avoir une détente de l'esprit ou du corps digne de l'homme, et voir à côté de soi, pendant ce temps, ceux pour qui l'on travaille, vivre dans l'abondance, s'accordant le confort, le superflu, s'adonnant à la culture désintéressée et aux arts, comblés d'honneurs, commandant, occupant les premières places! Méditant sur ces faits, que les Nôtres veuillent bien dénombrer d'une part les privilégiés, de l'autre les laissés pour compte, dans leur pays! Si l'on trouve qu'une telle inégalité de la condition humaine n'est pas injuste et que les pauvres doivent la supporter avec patience et résignation, qu'on se reporte aux documents pontificaux, depuis *Rerum Novarum* jusqu'aux discours du Pape Pie XII: on verra ce qu'en pense le Christ Notre-Seigneur!

10. Dès le noviciat, que nos jeunes soient formés au désir d'un monde plus parfait, plus juste, plus charitable. Qu'on leur apprenne à estimer, à aimer les ouvriers et les humbles, comme leurs bienfaiteurs dans la vie quotidienne. A l'occasion des expériences d'hôpital ou de catéchisme, que le maître des novices et son socius sachent les rendre attentifs au sort du prolétariat; que les supérieurs n'hésitent pas à s'exposer les adaptations à apporter, s'il y a lieu, à tel ou tel de nos expériences en vue d'une meilleure formation des jeunes religieux. J'ai déjà sans difficulté permis aux novices, moyennant certaines précautions, de mendier de porte en porte pour les pauvres, de distribuer dans les taudis le fruit de leur quête³⁶. Ici ou là, j'ai approuvé également que des sujets choisis fussent envoyés dans les usines pour y partager pendant quelque temps la vie des ouvriers. En plusieurs endroits, assurant un service manuel dans les maisons de retraites, les novices apprennent utilement à connaître les ouvriers qui y font des recollections. Oui! il faut absolument extirper de l'esprit des novices cet esprit mondain que j'appellerais «l'esprit de caste», qui tient pour plus estimable, plus digne d'honneur et d'intérêt au point de vue spirituel celui qui se signale par la noblesse de son origine ou l'importance de sa fortune. Quel est donc cet esprit qui, en présence du Christ N.S. ou de Sa sainte Mère, tels qu'ils furent ici-bas, pauvres et vivant du travail de leurs mains, nous les ferait mépriser ou du moins regarder avec indifférence? «Tout ce que vous avez fait au plus petit de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait»³⁷.

11. Dans le reste de la formation de même, au cours des études littéraires ou scientifiques, il sera bon de faire remarquer aux scolastiques les lacunes et les exigences de l'organisation sociale actuelle, d'un mot d'ailleurs le plus souvent et en passant. Comme je le dirai plus loin en parlant des collèges, l'on peut et l'on doit donner cette initiation sociale sans ajouter d'heures de classe et même sans faire de trop longues digressions en marge du sujet.

En Philosophie et en Théologie, l'avertissement de la CG 28, D.29, n.10 trouve son application: «Que les Nôtres connaissent en détail les points essentiels de la doctrine sociale de l'Eglise, qui, pour ce motif, doivent être exposés aux Scolastiques avec exactitude, aussi bien en philosophie qu'en théologie». Là encore, il n'est pas indiqué d'ajouter de nouvelles classes; il faut seulement faire en sorte que les cours

³⁶ Cfr. *Constitutions*, C.3, lettre E [748].

³⁷ Matthieu 25:40.

d'Ethique et d'Economie sociale, aussi bien que celui de Théologie morale et pastorale, soient adaptés à notre époque. Or, en matière de théologie morale particulièrement, beaucoup de manuels utilisés dans nos maisons ne satisfont pas encore sur ce point les requêtes du temps présent; c'est du moins ce que donnent à penser le résultat des cours et la mentalité de ceux qui les ont suivis. C'est la tâche du professeur de compléter, d'exposer à fond la doctrine sociale des Papes, dût-il pour cela exposer plus sommairement dans son cours certains chapîtres plus faciles ou jusqu'à un certain point désuets.

12. Le but du 3e an doit être et demeurer, non la formation pastorale en vue de la pratique du ministère, mais la formation à une vie intérieure plus solide et plus profonde. Tout doit être subordonné à cette dernière, et non inversement. Mais en même temps, que l'on donne aux tertiaires une connaissance théorique et pratique plus complète des ministères propres à la Compagnie! A cet effet, l'instructeur devra, en recourant au besoin à un spécialiste, exposer les points de l'Institut concernant l'apostolat social, spécialement les textes des deux dernières Congrégations générales. A l'instructeur également incombe la charge de diriger les premières expériences des tertiaires dans des ministères qui, au cours du 3e an, doivent se faire surtout auprès des humbles et des prolétaires. J'accorderai plus facilement aux tertiaires qu'aux novices, sur la proposition de l'instructeur, la permission d'aller dans les usines, soit pour des ministères purement spirituels, soit même pour travailler de leurs mains avec les ouvriers, sans jamais oublier toutefois leur sacerdoce. Que les tertiaires, cela va de soi, visitent les ouvriers et les paysans dans les hôpitaux, les hospices et, moyennant les précautions requises, à domicile. Qu'ils sachent, pour l'avoir vue, la misère du logement, du vêtement, du ravitaillement dans les classes populaires; qu'ils se rendent compte de leur ignorance, de leur vulgarité, par suite du manque d'éducation; qu'ils voient de leurs yeux la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, de s'adonner à l'exercice des vertus chrétiennes, que nous-même, dans de telles conditions, n'aurions pas la force de pratiquer. S'ils ne connaissent ces faits que par ouï-dire et non par l'expérience directe, il est à craindre qu'en prêchant plus tard la résignation chrétienne, la justice et la chasteté, ils ne donnent l'impression de se moquer des pauvres et ne rendent odieux eux-mêmes et l'Eglise.

13. Dans les Provinces, surtout dans les Missions, que certain Pères, bien doués, travailleurs, d'un tempérament énergique et tenace, soient préparés, par des études à la fois théoriques et pratiques, à diriger *ex professo* et à mettre en oeuvre des services sociaux. Les études théoriques approfondies se feront dans l'une des rares Universités d'Europe ou d'Amérique où elle sont bien organisées. A ces études, il faut ajouter pendant une année, ou du moins, quelques mois, une initiation pratique aux problèmes sociaux, qui se fera de préférence dans des pays où le travail des catholiques en ce domaine a commencé depuis longtemps et a porté des fruit déjà mûrs.

Que les plus expérimentés de ces Pères fondent «un centre d'information et d'action sociales»³⁸, à moins qu'il n'y ait déjà dans leur pays un institut de ce genre. La tâche de ce centre sera non pas tant de se consacrer à ce qu'on appelle les oeuvres, que d'enseigner aux autres une doctrine théorique et pratique, spécialement aux prêtres, aux laïcs cultivés, à l'élite des ouvriers, et de les aider par leurs conseils³⁹. Ce centre, comme cela se pratique depuis longtemps dans certains pays, diffusera la doctrine de l'Eglise en éditant des livres, des revues et diverses publications, en organisant des conférences, des cours, des congrès, etc. ... et il s'efforcera d'adapter la doctrine au besoin de chaque pays.

³⁸ CG 28, D.29, n.7; CG 29, D.29, n.1 (*Epitome* n.680).

³⁹ CG 29, D.29, n.1 (*Epitome* n.680)

14. Deux sortes d'institutions surtout paraissent devoir être plus efficaces et plus conformes à l'esprit de notre Institut; ce sont des écoles ou des cours, soit séparés, soit réunis, les uns destinés aux chefs d'entreprise, à qui l'on doit enseigner leurs droits et leurs devoirs; les autres destinés aux ouvriers plus cultivés ou plus capables. Puisque les chefs de la classe ouvrière ne seront jamais, semble-t-il, que des ouvriers et qu'il en faut, de toute nécessité, sauver le plus grand nombre, c'est-à-dire la masse, pour la conduire dans le droit chemin, cette deuxième sorte de cours apparaît plus importante et plus urgente. Cette remarque vaut surtout, quoique pas exclusivement, pour nos missions d'Asie et plus encore d'Afrique.

15. La formation technique de certains Pères, qui se consacreront aux oeuvres sociales elle-mêmes, pourrait être moins poussée. Il leur sera tout de même utile d'avoir, soit pendant le 3^e an, soit après, assez souvent visité chez eux les ouvriers, et de s'être rendu compte *de visu* de leurs conditions de vie; d'avoir même pendant quelque temps travaillé manuellement comme ouvriers à la mine, à l'usine, dans la mesure de leurs forces, et selon les règles de la prudence chrétienne⁴⁰. Même les Pères destinés au «centre social» trouveront profit à faire de telles expériences.

16. De soi, ce n'est pas notre tâche, mais celle du laïcat, de promouvoir et de diriger les oeuvres sociales. Ces oeuvres, qui relèvent en grande partie de l'ordre temporel, trouveraient les Nôtres sans préparation; ils sont fort incompetents dans l'administration temporelle et, en même temps, ils seraient détournés par là d'un rôle spirituel que nul, en dehors du prêtre, ne saurait remplir. C'est notre rôle, je viens de le dire, de former des laïcs, de les aider de nos conseils, dans les domaines moral et doctrinal; mais qu'on leur laisse leur liberté d'action dans des lignes de soi étrangères à notre ministère sacerdotal.

Cependant, dans certains pays, où l'on ne peut pas encore trouver de laïcs capables d'assumer ces responsabilités (comme il arrive assez facilement dans les missions), pendant une période de transition, par charité envers la foule des déshérités, nous devons non seulement lancer, mais encore diriger, administrer des services sociaux et autres oeuvres de miséricorde même corporelle. C'est ce qu'on a fait autrefois avec fruit dans certains pays où les oeuvres sociales devenues rapidement prospères sont maintenant prises en charge uniquement par les laïcs, formés sous la direction du clergé.

17. Les Supérieurs doivent, sans tarder, singulièrement dans certaines provinces, faire en sorte que nos ministères ne soient pas consacrés presque exclusivement aux gens riches et cultivés⁴¹. Certes, il n'est pas sans intérêt pratique de leur inculquer les règles de la charité chrétienne. En effet, non seulement les patrons, mais tous les milieux plus cultivés, médecins, avocats, ingénieurs, hommes d'affaires, se sont trop souvent éloignés de l'esprit de l'Evangile pour rechercher par tous les moyens, ou peu s'en faut, leur seul intérêt personnel au lieu du bien commun ou collectif.

Il ne suffit pas cependant d'avoir formé de tels milieux. Ne nous écartons pas de l'esprit du Christ N.S., de la pensée de notre Fondateur, ni des directives des Congrégations générales, surtout des plus récentes. Pour éviter qu'on nous présente, non sans quelque raison, comme ayant partie liée avec

⁴⁰ CG 29, D.29, n.2 (*Epitome* n.680).

⁴¹ «En particulier, Nous rappelons aux prêtres l'exhortation si souvent répétée de Notre prédécesseur Léon XIII, d'aller à l'ouvrier. Cette exhortation Nous la faisons nôtre et la complétons: «Allez à l'ouvrier, spécialement à l'ouvrier pauvre, et en général allez aux pauvres», suivant en cela les enseignements de Jésus et de son Eglise. «Que les prêtres ... réservent la plus grande et la meilleure partie de leurs forces et de leur activité pour regagner les masses ouvrières au Christ et à l'Eglise et pour faire pénétrer l'esprit chrétien dans les milieux qui y sont le plus étrangers. Ils trouveront dans les masses populaires une correspondance, une abondance de fruits inattendue, qui les récompensera du pénible labeur des premiers défrichements.» Encyclique *Divini Redemptoris* (A.A.S. XXIX, 97).

l'argent et le capitalisme, il est indispensable qu'un bon nombre de nos ministères s'adressent avec plus d'efficacité au prolétariat. Ce titre de gloire n'a jamais manqué à la Compagnie, surtout en pays de Missions. Il reste que, surtout dans les Provinces où la majorité des Nôtres sont affectés au ministère des Collèges, les autres Pères doivent manifester pour les pauvres une sollicitude aussi attentive, voire plus marquée, que pour les riches. Nos résidences seraient parfaitement adaptées à ce ministère, si elles abandonnaient en général le troupeau fidèle aux soins d'autres pasteurs, pour se tourner délibérément vers les brebis dispersées ou perdues.

18. J'ai traité jusqu'ici presque exclusivement des tâches que les dernières congrégations générales nous ont explicitement fixées sur le plan social. Il me reste à parler maintenant — et ce n'est point chose négligeable — de ce que nous devons faire dans les ministères jusqu'ici traditionnels de la Compagnie. En effet, à l'occasion de tous les autres ministères (collèges, retraites, Congrégations mariales, missions, services habituels rendus dans les paroisses, publications de revues), nous devons et pouvons faire beaucoup pour instaurer un ordre social juste⁴². Point n'est besoin d'entrer dans tous les détails. Je me bornerai à quelques points plus importants, à titre d'exemples.

19. De toute évidence, une grande oeuvre pourrait s'accomplir, et d'ailleurs s'accomplit, dans nos Universités (j'entends par là tous les établissements d'études supérieures, quel que soit le nom qu'on leur donne dans les différents pays) par la création de chaires ou de facultés de sciences sociales. J'aimerais voir les Supérieurs se rendre compte de la nécessité, pour leurs universités de missions, d'avoir des chaires ou des facultés de ce genre. Qu'ils n'attendent pas, je les en conjure, comme cela s'est produit jadis dans plus d'un pays d'Europe, que le matérialisme se soit répandu dans les masses!

Pour nos Collèges secondaires, comme on les appelle en général, je me bornerai à quelques suggestions.

Ces garçons dont, au nom de l'Eglise, nous assumons la formation, notre devoir évident, c'est de les imprégner de la vraie charité du Christ, telle que les encycliques et autres documents pontificaux nous en prescrivent la pratique, adaptée aux difficultés actuelles. Ne les laissons pas s'installer auprès de nous dans les préjugés qu'ils ont puisés peut-être dans leurs familles! Dans nos collèges, qu'il n'y ait pas de distinction entre riches et pauvres, qu'on n'y trouve pas cet esprit que j'ai nommé plus haut «esprit de caste», c'est-à-dire l'esprit d'une classe sociale bien déterminée! Que nos élèves apprennent eux aussi à respecter l'ouvrier, à lui témoigner de la reconnaissance, qu'on leur enseigne à ne pas aspirer à l'argent, mais à se contenter du nécessaire en fait de nourriture ou de vêtement⁴³, à avoir faim et soif de la justice!

Cette justice exige, pour tous les hommes, la jouissance du fruit entier de leur travail, une répartition plus équitable des biens temporels, une diffusion plus abondante et plus universelle des biens spirituels.

Que nos élèves enfin apprennent que tous les hommes méritent le nom de frères en Jésus Christ et l'amour dû à ceux-ci; que ceux qui ont reçu davantage n'ont pas pour autant, comme dans la loi païenne, le droit «d'user et d'abuser», mais plutôt le devoir de mettre ces dons au service d'un grand nombre et, si possible, de tous⁴⁴.

⁴² CG 29, D.29, n.3 (*Epitome* n.680).

⁴³ I Tim 6:8. «Ainsi donc, pour mériter la vie éternelle, pour être en mesure de secourir efficacement les pauvres, il faut revenir à une vie plus modeste, renoncer aux plaisirs, souvent coupables, que le monde actuel offre si abondamment, en un mot, s'oublier soi-même par amour du prochain». Encyclique *Divini Redemptoris* (A.A.S. XXIX, 90).

⁴⁴ «En conclusion, qui a reçu de la munificence divine une plus grande quantité de biens, soit extérieurs, soit corporels, l'a reçue pour sa propre perfection et en même temps, en tant que ministre de la Providence divine, pour l'usage d'autrui». Encyclique *Rerum Novarum* (Leonis XIII Acta, vol.XI, pag 114).

Il n'est pas souhaitable de voir dans les collèges, pas plus que dans les scolasticats, se multiplier les classes. Au-delà des notions élémentaires exposées à propos des encycliques, dans le cours de religion, il importe particulièrement que le professeur, brûlant lui-même de la charité du Christ, sache à toute occasion élargir le cœur des enfants, en leur faisant aimer le peuple. Les cours de latin, de grec, d'histoire, de littérature nationale offrent souvent de ces occasions de former la mentalité des élèves, ne serait-ce que d'une brève allusion, d'un mot, en passant. Dans les textes littéraires et dans l'histoire, on rencontre sans cesse le conflit entre l'égoïsme des rois et des grands et la misère du peuple qui travaille pour permettre à ceux-là de vivre dans les honneurs, de faire la guerre et de se couvrir de gloires. Que les jeunes gens apprennent ainsi à prendre en haine les péchés sociaux, plus graves que ceux qui ruinent le bien simplement individuel, et à chérir les vertus de plus grande portée qui visent le bien commun! qu'ils s'exercent dès maintenant à la pratique de ces vertus dans les limites restreintes de leur propre famille, de leur collège ou de leur groupement, avec l'espoir que plus tard ils les pratiqueront plus à fond et plus largement.

On complétera la théorie par une pratique adaptée à l'âge des enfants: visites de pauvres, d'usines, de mines, de centres d'action sociale; et que les élèves ne se contentent pas des leçons d'un professeur, mais qu'ils voient de leurs yeux, touchent du doigt leur bien-fondé! Certes, la Compagnie aura réalisé une oeuvre d'un grand mérite aux yeux du Seigneur si de nos collèges sortent des jeunes gens débarrassés de cet esprit païen d'idolâtrie de l'argent, imprégnés de charité, anxieux du bien d'autrui, préparés enfin à travailler pour l'Eglise en améliorant le sort temporel et spirituel de la plus grande partie de l'humanité⁴⁵.

20. Il suffit d'un instant de réflexion pour avoir l'évidence que, sur le plan social, aucun résultat solide et durable ne saurait être atteint si le cœur des hommes n'est pas formé intérieurement selon les principes authentiques de l'Evangile. Si patrons et possédants sont esclaves du désir d'accroître sans limites leurs richesses et de jouir sans frein des avantages et des plaisirs qu'elles leur procurent, si, d'autre part, les ouvriers n'écoutent que l'égoïsme, l'envie, la paresse ou, dans la mesure de leur condition, quelque semblable appétit de jouissances et de plaisirs, si la charité du Christ ne les anime ni les uns ni les autres, c'est en vain que les particuliers ou les gouvernements eux-mêmes entreprendront d'améliorer le sort de la classe laborieuse. D'un côté l'avarice, la haine de l'autre, approfondissant les différences, produiront des maux plus grands encore⁴⁶.

C'est pourquoi, au nombre des moyens plus efficaces pour promouvoir l'esprit social, il faut compter les retraites, retraites de patrons et de dirigeants aussi bien que d'ouvriers. Ils y puiseront un renoncement effectif aux biens matériels, l'esprit de détachement et d'humilité, le respect des commandements de Dieu, de l'amour de Dieu et du prochain. Surtout, si le prédicateur fait, quand il y a lieu, une

⁴⁵ «Nous désirons donc ... que par la parole et la plume on s'attache à faire mieux connaître ce précepte divin, signe précieux et marque distinctive des vrais disciples du Christ. En nous apprenant à voir Jésus lui-même dans ceux qui souffrent, la charité nous fait un devoir d'aimer nos frères comme le divin Sauveur nous a aimés, jusqu'au renoncement, et, s'il le faut, jusqu'au sacrifice de la vie.» Encyclique *Divini Redemptoris* (A.A.S. XXIX, 89).

⁴⁶ «Le remède véritable et radical ne peut venir que de la religion; que tous se persuadent donc de la nécessité de revenir à la vie chrétienne, sans laquelle même les moyens estimés les plus efficaces ne seront que de peu d'utilité pour le salut». Encyclique *Rerum Novarum* (Leonis XIII Acta vol. XI, pag 143).

«Qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour le salut des peuples et surtout qu'ils nourrissent en eux-mêmes et inculquent aux autres, grands et petits, la charité, reine suprême de toutes les vertus. Puisque le salut souhaité doit être surtout le fruit d'une grande effusion de charité, nous voulons parler de cette charité chrétienne qui résume en elle tout l'évangile et qui est toujours prête à se sacrifier pour le prochain. Elle est le meilleur antidote contre l'orgueil et l'égoïsme de notre époque. Cette vertu, saint Paul en a exprimé les traits divins par ces mots: «La charité est patiente, elle est bienveillante; elle ne cherche pas son intérêt, elle supporte tout, elle endure tout». Encyclique *Rerum Novarum* (Leonis XIII, Acta vol. XI. pag.143).

application des exercices aux circonstances actuelles, s'il montre en quoi peuvent consister aujourd'hui, pour les patrons comme pour les travailleurs, les devoirs de justice, d'équité et de charité⁴⁷.

21. Si l'on connaît avec exactitude les règles des Congrégations mariales, l'on comprendra sans peine leur puissance pour promouvoir le bien commun, grâce au travail des sections, aux cercles d'études, à l'apostolat social. Si nous le voulions, nous ferions des congrégations notre principal moyen de former tous les hommes, riches et pauvres, à la vie intérieure et à la charité, ainsi qu'à la mise en pratique des Encycliques, tant dans leur vie à eux que dans celle de leurs employés ou de leurs camarades.

22. En plus d'un endroit, les Congrégations mariales ou les collèges et les résidences de la Compagnie ont su très heureusement organiser des cours où de jeunes ouvriers pauvres, orphelins, en tout cas sans ressources, reçoivent une formation à la fois professionnelle, culturelle et spirituelle. Je suis d'avis que, dans nos collèges surtout, on organise des cours où des ouvriers un peu plus avancés en âge et en valeur professionnelle pourraient, selon leurs aptitudes, acquérir une culture littéraire et artistique, privilège jusqu'ici réservé aux riches. Pour la paix sociale et l'authentique progrès du prolétariat, il ne suffit pas de pourvoir aux besoins temporels, car, dans l'ordre naturel et humain déjà, vaut le principe: «L'homme ne vit pas seulement de pain». Toute culture plus poussée servira à ceux qui, un jour, seront les chefs du mouvement ouvrier⁴⁸.

23. Il n'y a pas à s'arrêter aux autres ministères de la Compagnie: il est clair qu'un prédicateur, surtout dans les missions paroissiales, un remplaçant dans une cure, plus encore un rédacteur de revue de chez nous, surtout s'il s'agit de publications d'intérêt général, peuvent et doivent inculquer la véritable doctrine de l'Eglise. Avec prudence et sagesse, certes! mais en faisant taire aussi tout respect humain (car la vérité ne plaît pas toujours), en travaillant à temps et à contre-temps.

24. Je ne saurais cependant manquer d'insister sur la nécessité de prêcher la doctrine, bien sûr, mais combien plus encore! de développer les oeuvres sociales et l'organisation d'un ordre public conforme à la justice et à la dignité humaines, dans les missions. Il est à craindre en effet (puisqu'on ne souffre guère de ce qu'on a toujours vu) que nous ne remarquions à peine combien l'indigène est, en général, loin d'une vie digne de l'homme et du chrétien. Que de fois l'on doit reconnaître que le sort des ouvriers et des paysans, en Asie surtout, est, je ne dis pas dur, mais inhumain! Si, poussés par l'amour du Christ, nous ne nous employons énergiquement à améliorer cette situation, nous ouvrons toute grande la porte au communisme athée, nous exposons nos néophytes à prendre bientôt à d'autres sources conscience du progrès humain, en dehors de tout esprit chrétien, pour perdre enfin la foi sans résistance. Ce ne sont pas seulement les âmes, ce sont les hommes qu'il faut aimer en Jésus-Christ.

⁴⁷ «Surtout qu'ils [les prêtres] apprécient et qu'ils emploient pour le bien de leurs disciples ce précieux instrument de rénovation individuelle et sociale que sont, Nous l'avons dit déjà dans notre Encyclique «Mens nostra», les Exercices spirituels. Ces Exercices, Nous les avons déclarés très utiles pour tous les laïques, pour les ouvriers eux-mêmes, et Nous les avons, à ce titre, vivement recommandés. Dans cette école de l'esprit se forment au feu de l'amour du Coeur de Jésus non seulement d'excellents chrétiens, mais de vrais apôtres pour tous les états de vie. De là, ils sortiront, comme jadis les Apôtres du Cénacle de Jérusalem, forts dans leur foi, constants dans toutes les persécutions, uniquement soucieux de travailler à répandre le règne du Christ». Encyclique *Quadragesimo Anno* (A.A.S. XXIII, 226).

⁴⁸ «Pour ramener au Christ ces diverses classes d'hommes qui l'ont renié, il faut avant tout recruter et former dans leur sein même des auxiliaires de l'Eglise, qui comprennent leur mentalité, leurs aspirations, qui sachent parler à leurs coeurs dans un esprit de fraternelle charité. Les premiers apôtres, les apôtres immédiats des ouvriers seront des ouvriers, les apôtres du monde industriel et commerçant seront des industriels et des commerçants». Encyclique *Quadragesimo Anno* (A.A.S. XXIII, 225).

25. Sagement, la CG 29 nous avertit de mettre en harmonie notre vie personnelle avec la doctrine que nous professons, pour rendre ainsi notre prédication plus sincère et plus efficace⁴⁹. Si vraiment nous reconnaissons le Christ dans nos frères, comment pouvons-nous supporter de ne manquer d'aucun confort et de vivre à l'aise, pendant que sous nos yeux le prochain manque de tout, torturé par le froid et la faim? Le disciple est-il au-dessus de Maître? L'Institut ne nous impose pas une pauvreté plus austère que d'ordinaire, c'est vrai! mais il nous recommande — et cette consigne doit avoir aujourd'hui plus d'urgence — un esprit et une vie de renoncement généreux. Les provinces d'Europe, éprouvées par deux guerres, ont appris par expérience combien de choses importantes, qui semblaient autrefois indispensables, peuvent être sacrifiées sans dommage pour la santé ou le travail, voire au bénéfice de l'un et de l'autre. Que chacun, se faisant attentif à l'amour du Christ pauvre, examine ce qu'il peut supprimer, selon l'esprit de nos Constitutions. Tout ce que notre époque a notamment inventé pour le seul agrément toujours accru de l'existence, sachons y renoncer, nous religieux, à l'exemple du Christ souffrant dans ses pauvres. La CG 29 a loué ceux des Nôtres qui se contentent du logement, du vêtement, du genre de vie les plus modestes, conformes à ceux de l'ouvrier leur compatriote⁵⁰. Que les jeunes, autant que le permet un sage souci de la santé, s'habituent à une vie plus dure, d'où soient bannis les douceurs superflues, liqueurs, tabac, mobilier confortable, voyages et spectacles. Aux anciens, dans la mesure de leurs forces, de dépasser les jeunes!⁵¹

26. A l'exemple de la vie austère, doit s'ajouter l'exemple de la justice, de l'équité, de la charité dans les rapports avec nos domestiques, nos ouvriers, nos auxiliaires laïcs quels qu'ils soient, en particulier les professeurs de Collèges. Qu'ils reçoivent, selon les règles des Encycliques⁵², un salaire juste. Pour la nourriture, le logement, l'habillement, qu'ils soient sur le même pied que les Nôtres, selon leur emploi, *mutatis mutandis*, Ce sont là exigences de la dignité de la personne humaine et du chrétien. La plupart de nos contemporains n'admettraient pas que des religieux, qui font profession de pauvreté, eussent à table ou ailleurs un régime plus délicat que leurs auxiliaires, prêtres et laïcs.

Que les Nôtres témoignent à ceux-ci la déférence, le respect, et l'affection qui leur sont dus! Que les Supérieurs reprennent quiconque se montrerait coupable d'orgueil ou de dureté à l'égard des domestiques ou des ouvriers: ce serait offenser et mépriser le Christ Lui-même. Nos auxiliaires doivent être regardés comme des enfants de la famille et des frères. Des religieux doivent, de toute évidence, penser et agir sur ce point autrement qu'on ne le fait habituellement dans le monde.

27. Enfin, et ce pourrait être le résumé de tout, veillons à ce que notre apostolat social, quelle que soit la forme qu'il revêt, ne se présente jamais sous un jour négatif: en luttant contre le matérialisme des communistes ou le matérialisme des abus du capitalisme, nous n'avons, en nulle façon, achevé notre oeuvre! Notre devoir est positif: promouvoir le Règne de Dieu et du Christ sur la terre; nous efforcer de faire parvenir l'homme à la communion éternelle dans le Souverain Bien, après une vie parfaitement digne d'un fils de Dieu et d'un membre de Jésus-Christ. Le Règne de Dieu est un «règne de Justice, d'Amour et de Paix»⁵³. Tant que le Christ est victime de l'injustice ou de la rigueur dans le plus petit de nos frères, tant que subsistera la haine entre les hommes et les différentes classes sociales, le repos est interdit, lorsqu'on est prêtre et religieux, lorsqu'on est seulement chrétien! Et quand bien même ni le communisme, ni aucune autre forme de matérialisme ne menacerait, ne persécuterait l'Eglise, nous

⁴⁹ Cfr. CG 29, D.29, n.5 (*Epitome* n.680).

⁵⁰ Cfr. CG 28, D.25 (*Epitome* n.478); CG 29, D.29 (*Epitome* n.680).

⁵¹ *Ibid.*

⁵² Cfr. *Code de droit canonique*, can. 1286.

⁵³ De la préface de la messe du Christ-Roi.

aurions le devoir d'aider nos frères dans le Christ, en recherchant une répartition plus équitable des biens temporels comme des biens spirituels!

28. Fasse, dans sa Miséricorde, notre Sauveur que, renonçant à tout ce qui ressemble à l'esprit du monde, soumis à l'Eglise, son Epouse, nous nous dépenions pour faire régner l'esprit des Béatitudes évangéliques, non seulement dans la vie personnelle des individus, mais dans toute la vie publique. «Le frère aidé par son frère est comme une ville forte»⁵⁴. Quel résultat n'obtiendra-t-on pas dans la Compagnie, le jour où nous unirons toutes nos forces pour nous mettre ensemble à l'oeuvre avec un humble courage!

Rome, le 10 Octobre 1949
En la fête de Saint François de Borgia

+ + + + +

En CONCLUSION, L'EVOLUTION

Jean-Yves Calvez, S.J.

Rerum Novarum, du pape Léon XIII, la première encyclique sociale, sur la condition ouvrière, est de 1891. Le «Décret 4» de la 32^e Congrégation générale de la Compagnie de Jésus est de 1975. Dans cette longue période, d'un peu plus de trois quarts de siècle, l'apostolat social de la Compagnie s'est beaucoup développé. Il a aussi évolué.

Il y avait eu des antécédents, qu'il serait intéressant de mieux connaître. Car les jésuites d'autrefois se sont livrés à des tâches dont la finalité était semblable à celle de l'apostolat social moderne, compte tenu des conditions de leur temps: l'aide à des catégories définies de pauvres, qui commence avec saint Ignace en personne:

⁵⁴ Proverbes 18:19.

Le jésuite s'emploiera encore à réconcilier ceux qui sont dans la discorde, à secourir et servir pieusement ceux qui se trouvent en prison ou à l'hôpital et à pratiquer d'autres oeuvres de charité comme cela paraîtra convenir pour la gloire de Dieu⁵⁵.

....ainsi que la préoccupation de l'organisation de la société, dans les Congrégations mariales des XVII-XVIII^{es} siècles. L'apostolat social jésuite moderne est, quant à lui, l'effet direct de l'encyclique *Rerum novarum*. Avec en particulier, la naissance à Reims, en France, de l'**Action populaire**, en 1903, un centre de formation, de publication et d'action visant la société même, particulièrement la justice dans la société.

Ce centre sera imité à nombre d'exemplaires dans la Compagnie. Mais il faut mentionner, de même, tôt également, d'une autre origine, le *Catholic Workers' College* d'Oxford, le titre en dit la finalité, imité lui aussi. L'Action populaire se distingue par l'ampleur de son travail de publication et de diffusion, et le caractère incisif de son effort pour agir sur la législation par des propositions diverses contenues pendant longtemps dans de fameux tracts, les «brochures jaunes». Le Père Gustave Desbuquois, son second directeur, fut un homme-clé dans l'Eglise aux prises avec les questions sociales au cours des années trente. Dans la ruche bourdonnante qu'était sa maison, dans une banlieue de Paris où elle s'était transférée après la première guerre mondiale, on rendait visite au Père Desbuquois, de toute la France et du monde entier, lui demandant conseil⁵⁶. Comme le révèle une importante biographie: Le Père Desbuquois fut, d'autre part, avec le Père Oswald von Nell-Breuning, de Francfort, l'un des «rédacteurs» de l'encyclique *Quadragesimo anno* en 1931.

Il y eut bientôt un centre dit *Fomento social*, à Madrid. Après la deuxième guerre mondiale, les initiatives se multiplient: *Centro Studi Sociali* à Milan; un centre de la Province d'Allemagne du sud d'abord établi à Mannheim, qui rejoint ensuite l'*Institut für Gesellschaftspolitik* du Berchmanskolleg à Munich; aux Etat-Unis, l'*Institute of Social Order* à Saint Louis (Missouri); dès l'indépendance de l'Inde, l'*Indian Social Institute* à New Delhi. Je n'énumérerai pas, ensuite, les autres créations, qui feraient la matière d'un annuaire. Je rappellerai seulement un moment de développement très privilégié, dans les années 1950-60, quand le Père Général Jean-Baptiste Janssens, anticipant les tensions qui allaient se produire dans le continent latino-américain, cherche à y créer un réseau d'instituts ou de centres d'apostolat social, un par province ou «région». Jusque là, il n'avait pas manqué d'action charitable dans ce continent, mais le Père Alberto Hurtado, au Chili, avait été, pendant la guerre et immédiatement après celle-ci, si l'on fait abstraction de quelques initiatives brésiliennes (les *Círculos* de San Paulo), l'un des tout premiers à manifester de l'intérêt pour l'apostolat social en un sens plus particulier; il a été béatifié par le pape Jean Paul II le 16 octobre 1994.

Toutes les fondations n'ont pas également prospéré. La Compagnie se distingue pourtant aujourd'hui dans l'Église par le nombre et la variété de tels centres. Jusqu'aux Philippines et au Japon, et jusqu'en Afrique occidentale, centrale et orientale.... Il ne faut certes pas, d'autre part, réduire à ces centres tout l'apostolat social jésuite. Diverses Universités devraient être mentionnées pour des départements de formation et de recherche qui y contribuent. Il y a des noms célèbres à cet égard, par exemple, celui du Père Joseph Fitzpatrick, sociologue à l'Université Fordham (New York), récemment décédé.

⁵⁵ Formule de l'Institut 1550.

⁵⁶ Paul Droulers, S.I., *Politique sociale et christianisme: le Père Desbuquois et l'Action Populaire: Débats, Syndicalisme et Intégristes (1903-1918)*, Paris: Éditions Ouvrières, 1969, pp. 435.

D'un autre côté, on ne compte pas les initiatives auprès des populations paysannes, et non moins ouvrières, surtout dans l'après deuxième guerre mondiale, qui ont bien des rapports avec l'apostolat social. Rapports tendus quelquefois il est vrai, peut-on dire en simplifiant, des caractéristiques différentes de l'action d'une part, de l'étude et de la réflexion de l'autre. Divers centres ou instituts, même appelés «de recherche et d'action sociales», ont privilégié la recherche (s'adonnant, presque toujours aussi, à des tâches de formation).

L'«apostolat social» n'a jamais été facile à définir. Dans les années trente, plus d'un document de la Compagnie fait voir qu'on le rapproche alors de l'apostolat auprès des ouvriers (*apud operarios*). On aura au contraire tendance à l'en distinguer, plus tard, je veux dire après la deuxième guerre mondiale, quand, avec la mission ouvrière au sens strict, avec les prêtres-ouvriers, se développe un engagement dans le mouvement ouvrier lui-même, dont l'analogie s'est trouvé rarement dans l'apostolat social que nous pourrions dire «général».

C'est dans l'après deuxième guerre mondiale qu'on s'est efforcé le plus de spécifier ce que doit être l'apostolat social comme tel. Le terme clé dans la définition est le mot «structures».

L'apostolat social, dit ainsi la CG 31 en 1965, déborde la prise en charge de ministère ou l'organisation d'oeuvres sociales auprès des ouvriers ou dans d'autres milieux défavorisés.... Il vise directement les structures mêmes de la vie en société, essayant par tous les moyens de les animer d'un sens plus grand de la justice et de la charité, pour donner à chaque homme la possibilité de participer personnellement à tous les domaines de la vie sociale et d'y exercer son initiative et sa responsabilité³⁷.

Il s'agit de mettre en oeuvre la vision qu'a l'Eglise d'une société juste. Selon la CG 31, les «ministères et oeuvres sociales auprès des ouvriers» et en d'autres milieux défavorisés peuvent, même doivent, y contribuer. L'apostolat social comme tel doit toutefois, lui, le rechercher directement: il a cette transformation structurelle pour objet. «Les structures sociales, dit à ce sujet cette Congrégation, exercent quotidiennement une très grande influence sur la vie de l'homme, y compris sa vie morale et religieuse; d'autre part, l'«humanisation» de la vie sociale est une manière très importante de donner un témoignage évangélique dans le monde actuel». À quelques années de là, le pape Paul VI parlera, dans un sens voisin, bien que voisin seulement, d'évangéliser la «culture». Tout cela est évidemment tâche bien faite pour la Compagnie de Jésus, attentive au plus universel dans son apostolat, selon ses Constitutions. On remarque d'ailleurs, dans les documents officiels, dès cette époque, le caractère global des questions, auxquelles la Compagnie doit selon eux s'attaquer: disparités «globales» de toutes sortes, entre secteurs de la vie économique, entre régions, entre nations ou «catégories de nations», et semblablement «entre groupes raciaux différents». Les problèmes «massifs et mondiaux», du «développement économique et social» des peuples en retard de développement, sont également en cause.

Il s'agit en cela des problèmes économiques et politiques majeurs? Oui, assurément. De la manière, cependant, qui convient à un ordre religieux comme la Compagnie dont la mission essentielle est, comme le dira la CG 32, dix ans plus tard (1975), le service de la foi, dans lequel s'inscrit la promotion de la justice qui en est partie intégrante. «Il faut veiller avec soin, disait la 31^e, pour sa part, à ce que l'apostolat social ne se réduise pas à une activité purement temporelle».

³⁷ CG 31, D.32, n.1, avec référence à Jean XXIII, *Mater et Magistra et Pacem in Terris, passim*.

La CG 32, axée sur cette perspective du service de la foi et de la promotion de la justice, a généralisé, peut-on dire, la préoccupation sociale, la préoccupation surtout de la justice, lui rattachant plus expressément qu'auparavant toute tâche, toute mission, d'éducation par exemple, d'accompagnement spirituel, de catéchèse et d'évangélisation «missionnaire». La promotion de la justice qui va de pair avec le service de la foi – et en fait partie intrinsèquement – doit être présente à toute action jésuite, selon des modalités adaptées.

La CG 32 insiste moins sans doute, dans cette perspective d'ensemble, sur l'apostolat social plus spécifique. Elle ne cesse pourtant pas de le présupposer, et de plusieurs manières. Elle attire d'abord, elle aussi, l'attention sur la «transformation des structures en vue de la libération tant spirituelle que matérielle de l'homme», et sur les activités où l'on «travaille directement auprès des personnes ... qui y ont quelque responsabilité ou quelque influence» quant aux structures³⁸. Elle ne dit pas cela seulement pour ceux qui font partie du secteur d'apostolat social spécifique, elle le dit pour tous: est cependant très nécessaire à cet égard le travail des centres spécialisés.

Quand la Congrégation parle, d'autre part, d'«analyse sociale» nécessaire, la Compagnie ne peut pas ne pas penser à s'en donner les moyens:

Rien ne saurait nous dispenser, dans chaque cas, de l'analyse – la plus rigoureuse possible – de la situation du point de vue social et politique. Il faut y appliquer les sciences tant sacrées que profanes et les diverses disciplines spéculatives ou pratiques; et tout ceci requiert des études profondes et spécialisées. Rien ne saurait dispenser non plus d'un discernement sérieux sous l'angle pastoral et apostolique. De là résulteront des engagements, dont l'expérience elle-même nous apprendra ensuite comment les pousser plus avant (n.44).

Ce doit être naturellement de façon privilégiée en tout cas, l'oeuvre de l'apostolat social proprement dit que la Compagnie a depuis longtemps développé.

La CG 32 a, en outre, reconnu «l'importance de certaines présences et collaborations à divers secteurs de l'activité humaine, notamment dans les régions plus sécularisées», l'utilité parfois de «la pratique d'une profession ou d'un métier qui n'appartient pas directement au ministère presbytéral au sens strict» (n.78), et même, au «plan social et collectif», la place de certains engagements, y compris «de caractère exceptionnel» (n.80). Sans que ceci doive être exclusif, cette hypothèse ne doit-elle pas se réaliser surtout dans l'apostolat social au sens propre? Ceci supposant assurément, dans celui-ci, une manière d'être et d'agir suffisamment engagée.

D'autres indications de la CG 32 comportaient d'ailleurs des obligations de style nouveau quant à l'apostolat social. Par exemple, son insistance sur la présence et la proximité aux «victimes de l'injustice» – en plus des responsables des structures et des gens capables de les influencer – insistance pour tous à nouveau, mais ne devait-elle pas entraîner des conséquences particulières quant à l'apostolat social?

Selon cette Congrégation, d'autre part, les moyens propres d'apostolat social comme tel doivent être mieux et plus explicitement intégrés au service de la foi à quoi tout se rattache dans la Compagnie. Un style nouveau était, sous cet angle encore, requis. Y compris pour ces «centres» dont la Compagnie continuait d'avoir besoin, d'autant plus qu'elle entendait s'attaquer, disait aussi la CG 32, avec les coopérations nécessaires, aux problèmes de justice de «dimension internationale».

³⁸ CG 32, D.4, n.40.

La question à poser aujourd'hui serait, je pense, ainsi, celle-ci: les institutions d'apostolat social proprement dit, anciennes déjà pour beaucoup, ont-elles donné vie suffisamment, depuis la CG 32, au nouveau style exigé? Elles ont commencé, je crois, à y tendre, mais sans doute est-il bien nécessaire de continuer — après les 33^e et 34^e Congrégations, encore — à travailler à cette transformation permettant à l'apostolat social de la Compagnie de pleinement répondre aux requêtes de la 32^e. En prolongement de son histoire séculaire.

Nous rendons grâce pour la richesse de tout cet effort et cette entreprise de renouvellement, malgré toutes les pesanteurs institutionnelles et nos faiblesses personnelles. Le grand travail d'évolution doit être mieux connu et analysé. Il peut être un élément important pour poursuivre les adaptations plus nécessaires que jamais, surtout à présent face aux nouveaux défis du «socio-culturel» que nous avons trop tardé à intégrer dans l'apostolat social, et que la CG 34 a maintenant bien mis en avant.

On constate la profondeur des évolutions, changements et adaptations de l'apostolat social ces dernières années. Pour penser l'avenir et le planifier, il conviendrait de s'appuyer à la fois sur l'expérience passée, sur l'analyse des profondes transformations des sociétés où nous vivons, et sur les orientations indiquées par la CG 34.

Jean-Yves Calvez, S.J.
Centre Sèvres
35 bis, rue de Sèvres
75006 Paris
FRANCE

+ + + + +